

Vol 71 N° 3 2024
September-October
septembre-octobre

Canada's voice for academic and professional staff
La voix du personnel académique et professionnel au Canada



bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

www.ACPPU.ca



The power and vulnerability of the university encampments
Le pouvoir et la vulnérabilité des campements universitaires

bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel: 613-820-2270 / comms@caut.ca

President / Président /
Peter McInnis

Executive Director / Directeur général /
David Robinson

Director of Political Action and Communications /
Directrice, actions politiques et communications /
Justine De Jaegher

Political Advisor to the Executive Director /
Conseiller politique du directeur général
Isaac Cockburn

Co-Managing Editor / Co-rédactrice et co-rédacteur en chef /
Elizabeth Berman Mafoya Dossoumon

Advertising / Publicité /
Rosa Labocetta (ads@caut.ca)

Circulation / Diffusion /
Nicole Gagné (gagne@caut.ca)

Graphic Design / Graphisme /
Lauren Gatti-Johnston

Contributors / Contributrices et contributeurs /
Titilola Aiyegbusi Brad Lavigne
Jamie Cameron Tim Ribaric
Cecile Farnum

Editorial Board / Comité de rédaction /
Brenda Austin-Smith Peter McInnis Robin Whitaker
Isaac Cockburn David Robinson
Justine De Jaegher Yalla Sangaré

Published by /
The *CAUT Bulletin* is published 4 times per year by the
Canadian Association of University Teachers. Feature content
and archive at CAUT.ca. Job postings at AcademicWork.ca.

Publié par /
L'Association canadienne des professeures et professeurs
d'université publie le *Bulletin de l'ACPPU* 4 fois par an.
Les articles et rubriques du *Bulletin* de même que les archives
sont accessibles sur le site ACPPU.ca. Les offres d'emploi
sont publiées sur le site TravailAcademie.ca.

Average distribution / Tirage moyen / 46,000

Copyright /
Reproduction without written permission by the publisher and
author is forbidden. Copyright in materials submitted to the
publisher and accepted for publication remains with the author,
but the publisher may choose to translate and/or reproduce
them in print and electronic form. All signed articles express
the view of the author(s).

Droit d'auteur /
Il est interdit de reproduire des articles sans l'autorisation de
l'éditeur et de l'auteur. L'auteur conserve le droit d'auteur pour
les documents soumis à l'éditeur et acceptés aux fins
de publication. L'éditeur peut cependant choisir de les traduire
ou de les reproduire, ou les deux, sous forme imprimée et
électronique. Tous les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Member of / Membre de /
Canadian Association of Labour Media
L'Association canadienne de la presse syndicale

Printed in Canada by / Imprimé au Canada par /
Imprimeries Transcontinental, Montréal



Contents Sommaire



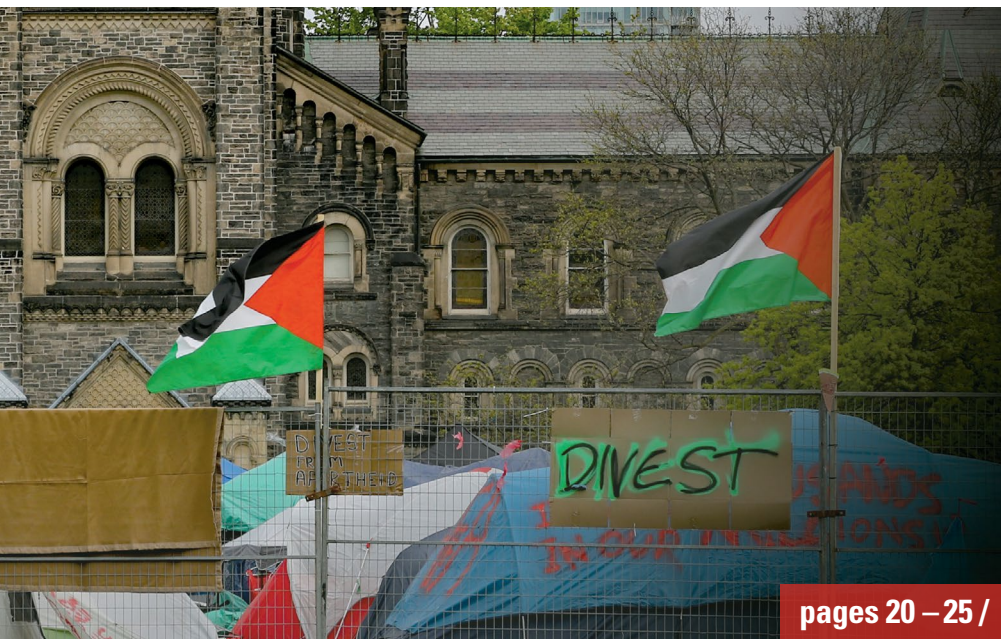
FEATURE REPORTAGE SPÉCIAL

20 – 25 /

The power and vulnerability of the
university encampments

Le pouvoir et la vulnérabilité des
campements universitaires

Feature/Reportage spécial: flickr.com / Can Pac Swire / modified to include black gradient overlay
Page 15: Selena Phillips-Boyle / <http://www.lifebyselena.ca/>



pages 20 – 25 /

pages 40 – 43 /



ALSO IN THIS ISSUE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

4 – 7 /

BY THE NUMBERS

STATISTIQUES SOUS LA LOUPE

How Canadians feel about post-secondary education

Ce que pensent les Canadiennes
et Canadiens à propos de
l'enseignement postsecondaire

9 – 10 /

PRESIDENT'S MESSAGE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Speaking out for education:

Our international obligation

Plaider pour l'éducation : notre
obligation internationale

12 – 13 /

EXECUTIVE DIRECTOR'S CORNER

LE COIN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Academic freedom – a human right?

La liberté académique –
un droit de la personne?

15 – 18 /

NEWS

ACTUALITÉS

27 – 30 /

COMMENTARY

TRIBUNE LIBRE

AI protections for librarian work: put it in the collective agreement?

Les conventions collectives doivent-
elles comprendre des protections
contre l'IA pour les bibliothécaires?

31 – 35 /

PUBLIC OPINION

OPINION PUBLIQUE

New CAUT poll: Post-secondary education enjoys high public trust among Canadians

Nouveau sondage de l'ACPPU : les
Canadiennes et Canadiens accordent
une grande confiance à l'égard de
l'éducation postsecondaire

36 – 39 /

BOOK REVIEW

COMPTE RENDU DU LIVRE

Black Activist, Black Scientist, Black Icon

The Autobiography of
Dr. Howard D. McCurdy

Militant noir, scientifique noir, icône noire

Autobiographie de
Howard D. McCurdy

40 – 43 /

INTERVIEW

ENTREVUE

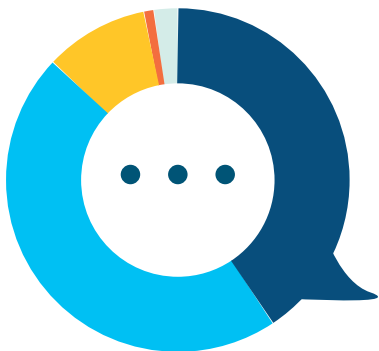
Adelle Blackett

How Canadians feel about post-secondary education

We surveyed 2,521 Canadians aged 18 years and older from May 24 to 29. Here’s some of what they told us. Find more survey data and analysis on **pages 31-32**.

Percentages may not add up to 100% due to rounding.

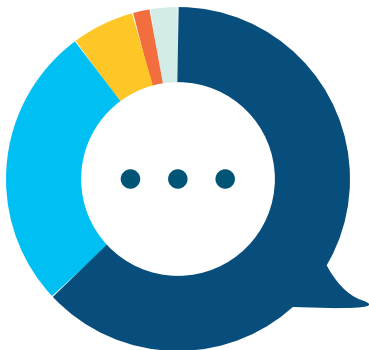
From what you can remember about your college or university experience, would you say you had...



41%	A very valuable experience
46%	A somewhat valuable experience
10%	A somewhat useless experience
1%	A very useless experience
2%	Don't know/not sure

Among 1,501 respondents with a college or university degree or diploma

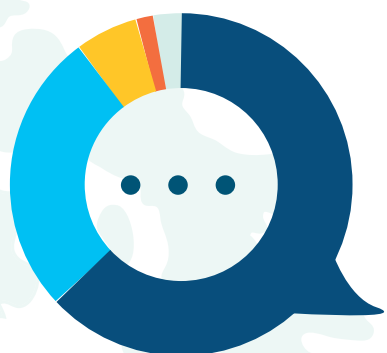
Would you recommend or encourage your child to attend or enroll in a college or university when they are able to do so?



62%	Yes, very much so
27%	Yes, somewhat
6%	No, not really
1%	No, not at all
3%	Don't know/not sure

Among 639 respondents with children under 18

College and university educations should be affordable for all Canadians



58%	Strongly agree
30%	Somewhat agree
6%	Somewhat disagree
2%	Strongly disagree
4%	Don't know/not sure

How important is it to you, personally, that colleges and universities remain publicly funded by provincial and federal governments?



35%	Very important
36%	Somewhat important
10%	Not very important
8%	Not important at all
12%	Don't know/not sure

Full question

As you may know, most colleges and universities in Canada are public institutions which receive funding from provincial and federal governments.

In situations where funding from provincial and federal governments decreases, colleges and universities will often increase tuition fees to make up for the differences in funding they would have received.

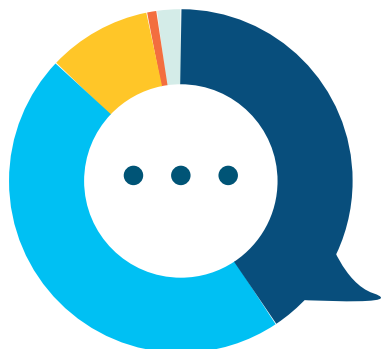
From what you know or have heard, how important is it to you, personally, that colleges and universities remain publicly funded by provincial and federal governments?

Ce que pensent les Canadiennes et Canadiens à propos de l'enseignement postsecondaire

Nous avons effectué un sondage auprès de 2 521 Canadiennes et Canadiens de 18 ans et plus, du 24 au 29 mai. Voici une partie de ce qu'elles et ils avaient à dire. Vous trouverez d'autres données et analyses du sondage aux **pages 33-35**.

En raison de l'arrondissement des chiffres, il est possible que l'addition des pourcentages ne donne pas un résultat de 100 %.

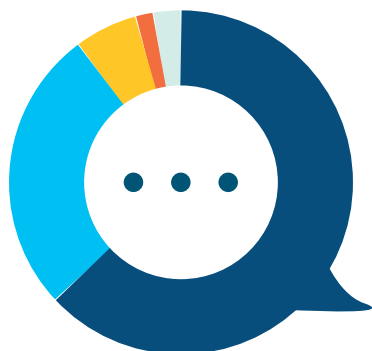
D'après les souvenirs de votre expérience au collège ou à l'université, diriez-vous que vous avez eu...



41 %	Une expérience d'une grande valeur
46 %	Une expérience d'une certaine valeur
10 %	Une expérience quelque peu inutile
1 %	Une expérience complètement inutile
2 %	Ne sais pas/pas certain(e)

Parmi 1 501 répondantes et répondants possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires

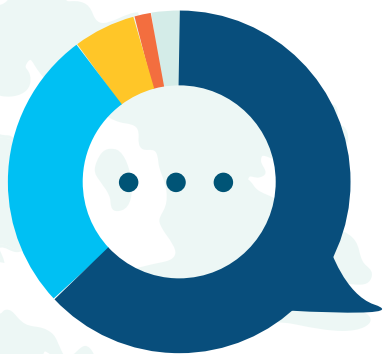
Encourageriez-vous vos enfants à s'inscrire dans un collège ou une université lorsqu'ils sont en mesure de le faire?



62 %	Oui, avec enthousiasme
27 %	Oui, dans une certaine mesure
6 %	Non, pas vraiment
1 %	Non, pas du tout
3 %	Ne sais pas/pas certain(e)

Parmi 639 répondantes et répondants ayant des enfants de moins de 18 ans

Le coût de l'enseignement collégial et universitaire devrait être abordable pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens



58 %	Tout à fait d'accord
30 %	D'accord
6 %	En désaccord
2 %	Tout à fait en désaccord
4 %	Ne sais pas/pas certain(e)

Pour vous personnellement, à quel point est-ce important que les collèges et les universités demeurent financés publiquement par les gouvernements provinciaux et fédéral?



35 %	Très important
36 %	Important
10 %	Pas très important
8 %	Absolument pas important
12 %	Ne sais pas/pas certain(e)

Question complète

Comme vous le savez peut-être, la plupart des collèges et des universités au Canada sont des établissements publics qui reçoivent du financement des gouvernements provinciaux et fédéral.

Lorsque le financement de la part des gouvernements provinciaux et fédéral diminue, les collèges et les universités ont souvent tendance à augmenter les frais de scolarité afin de compenser le manque à gagner.

En fonction de ce que vous savez ou avez entendu dire, à quel point est-ce important pour vous que les collèges et les universités demeurent financés publiquement par les gouvernements provinciaux et fédéral?

MAKE IT FAIR
FOR CONTRACT ACADEMIC STAFF

Fair Employment Week

October 21 to 25, 2024

Learn more at makeitfair.caut.ca

JUSTICE POUR
LE PERSONNEL ACADÉMIQUE CONTRACTUEL

La semaine de l'équité d'emploi

Du 21 au 25 octobre 2024

Pour en savoir plus, visitez justicepourtous.acppu.ca



Speaking out for education: Our international obligation



By Peter McInnis

This summer, CAUT joined over 1,200 delegates and observers at the Education International 10th World

Congress in Buenos Aires, Argentina.

Education International (EI) is a Brussels-based federation of 383 member organizations, representing 32 million educators across 178 countries. CAUT has maintained a close working relationship with EI and many of its member organizations, especially those supporting higher education.

The EI World Congress meets on a five-year cycle, and gathering in Argentina was meaningful as that nation, under the neoliberal shock doctrine of President Javier Milei, is currently experiencing intense pressure to undermine access to publicly funded education. Education International's campaign, [Go Public! Fund Education](#) is an effective riposte to such anti-democratic policies.

As Congress attendees gathered for a mass photograph and unfurled a banner demanding “Si la Escuela Publica,” it was a poignant reminder that Argentina suffered through a history of violent repression by military dictators who directly attacked teachers and intellectuals. Argentinian universities have memorials to the desaparecidos, the thousands of disappeared during the “dirty war” of the 1970s to 1980s.

Congress delegates discussed the recent release of the [United Nations Secretary-General's High-Level Panel on the Teaching Profession](#), which offers important guidance on ensuring the principles of fair pay, job security, collective bargaining rights, consultation on new technology, equity and inclusion

for teaching staff at all levels. This promotion of democracy through education has long been a focus for CAUT. Our association was integral to the preparation of the 1997 [Recommendation concerning the Status of Higher-Education Teaching Personnel](#), which set forth key values for the promulgation of academic freedom in higher education.

At the EI World Congress, CAUT proposed the resolution, Organizing Against the Political and Ideological Attacks on Academic Freedom and Institutional Autonomy. This initiative was supported by the University and College Union (United Kingdom) and the American Federation of Teachers. Other delegations spoke in favour of the resolution, and Congress passed it unanimously.

CAUT continues to demonstrate leadership in championing public education and the professional rights of faculty to pursue research and teaching without interference or reprisal from politicians or institutional management.

Recent events in Canada and internationally have highlighted the contested principles of academic freedom and institutional autonomy. Universities and colleges have been subjected to a range of threats from revoked funding to legislative manoeuvres to eliminate free speech and tenure. In far too many instances, senior administrators, instead of vigorously defending core principles, readily capitulated to restrictive dictates. Indeed, institutions have jumped into line to obey in advance of legislated measures.

Despite the current distemper of our times, our international colleagues praised the actions of CAUT members to actively support academic freedom.

They also reminded us that in most instances their rights were far more truncated than those held by Canadians.

To this end, we must not be complacent that our professional practices will remain unscathed by efforts to push us backward to a time when faculty had little recourse but to follow the directives of employers and governments.

This is especially true at a moment when engaging in broader humanitarian and political debate is now subject to harsh censorship. The [CAUT Statement on Academic Freedom in Times of Conflict](#) makes clear the heightened stakes of this fraught contemporary moment: “Academic freedom, like all expressive freedoms, is particularly vulnerable during periods of war, conflict, and social unrest. The widespread dismissals of controversial professors and subsequent constraints on academic discourse during and after the two world wars of the last century serve as a warning that politically motivated restrictions on academic expression must never be countenanced.”

The opportunity to meet and discuss the importance of education and the advancement of measures to defend the professional rights of teachers raises several issues. It remains deeply troubling that teachers are exposed to harassment and their students are subject to chronic underfunding. Despite multiple barriers, educators at all levels remain determined to persist. The goal of a progressive learning environment to advance democracy is of global importance.

CAUT is proud to defend the international objectives of quality education for all, but major challenges remain, and we must share the collective obligation to pursue this cause tenaciously. ■

Plaider pour l'éducation : notre obligation internationale

Par Peter McInnis

Cet été, l'ACPPU s'est jointe à plus de 1 200 déléguées, délégués, observatrices et observateurs au 10^e Congrès mondial de l'Internationale de l'éducation à Buenos Aires, en Argentine.

L'Internationale de l'Éducation (IE) est une fédération qui regroupe 383 organisations membres représentant 32 millions d'éducatrices et d'éducateurs dans 178 pays. L'ACPPU entretient des relations étroites avec l'IE et un grand nombre de ses membres, en particulier ceux qui soutiennent l'enseignement supérieur.

Le Congrès de l'IE se réunit tous les cinq ans. Son choix de l'Argentine pour l'édition de cette année était significatif étant donné que ce pays, sous la stratégie néolibérale de choc du président Javier Milei, subit actuellement des pressions intenses visant à compromettre l'accès à l'éducation financée par les deniers publics. Intitulée *La force du public : Ensemble on fait école!* la campagne de l'IE constitue une riposte efficace à ce type de politiques antidémocratiques.

Les participantes et participants au congrès se sont rassemblés pour une photo de groupe et ont déployé une bannière sur laquelle on pouvait lire «Si a la Escuela Publica», un rappel poignant du passé de répression violente dont a souffert l'Argentine aux mains de dictateurs militaires qui s'en sont pris directement aux enseignantes et aux enseignants, et au milieu intellectuel. Les universités argentines possèdent des monuments à la mémoire des «desaparecidos», ces milliers de personnes disparues pendant la «guerre sale» des années 1970 et 1980.

Les déléguées et délégués au congrès ont discuté de la récente publication du *Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies*, qui offre des avis importants sur le respect des principes touchant la rémunération équitable, la sécurité d'emploi, les

droits à la négociation collective, les consultations en matière de nouvelles technologies, l'équité et l'inclusion pour le personnel enseignant à tous les niveaux. La promotion de la démocratie par l'éducation est une priorité de longue date de l'ACPPU. Notre association a joué un rôle essentiel dans la préparation de la *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* de 1997, qui énonce des valeurs clés pour la promulgation des libertés académiques dans l'enseignement supérieur.

Lors du Congrès mondial de l'IE, l'ACPPU a proposé une résolution visant à neutraliser, au moyen de l'organisation, les attaques politiques et idéologiques contre la liberté académique et l'autonomie des établissements. L'initiative a obtenu l'appui de l'University and College Union (Royaume-Uni) et de l'American Federation of Teachers. D'autres délégations se sont prononcées en faveur de la résolution et le Congrès l'a adoptée à l'unanimité.

L'ACPPU continue de faire preuve de leadership en matière de défense de l'éducation publique et du droit des professionnelles et professionnels de l'enseignement de poursuivre leurs recherches et activités d'enseignement sans ingérence ni représailles de la part de la classe politique ou de la direction des établissements.

Des événements récents survenus au Canada et ailleurs dans le monde ont mis en lumière les principes contestés de la liberté académique et de l'autonomie des établissements. Les universités et collèges ont fait l'objet d'une variété de menaces, allant du retrait de financement à des manœuvres législatives visant à éliminer la liberté d'expression et la titularisation. Dans de trop nombreux cas, au lieu de défendre vigoureusement des principes fondamentaux, les directions d'établissement se sont empressées de capituler devant les diktats restrictifs. Certaines ont même choisi d'obéir à de

nouvelles mesures législatives avant même que celles-ci ne soient adoptées.

Malgré le climat nocif actuel, nos collègues étrangers ont fait l'éloge des mesures prises par les membres de l'ACPPU pour soutenir activement la liberté académique. Ils nous ont également rappelé que, dans la plupart des cas, leurs droits ont été beaucoup plus restreints que ceux des Canadiennes et des Canadiens.

À cette fin, nous ne devons pas nous contenter de croire que nos pratiques professionnelles résisteront aux efforts déployés pour revenir à l'époque où le personnel enseignant n'avait d'autre choix que de suivre les directives de ses employeurs et des gouvernements.

Cela est particulièrement vrai à un moment où le fait de contribuer au débat humanitaire et politique général peut mener à une censure sévère. L'*Énoncé de l'ACPPU sur la liberté académique en période de conflit* met clairement en lumière les enjeux particuliers de cette période difficile : «Les congédiements massifs de professeurs controversés et les restrictions subséquentes imposées au discours académique pendant et après les deux guerres mondiales du siècle dernier nous rappellent que la limitation de l'expression académique pour des motifs politiques ne doit jamais être tolérée.»

La possibilité de se rencontrer et de discuter de l'importance de l'éducation et de l'avancement des mesures de défense des droits professionnels du personnel enseignant soulève plusieurs questions. Le fait que le personnel enseignant subisse du harcèlement et que ses élèves fassent l'objet d'un sous-financement chronique demeure très troublant.

L'ACPPU est fière de défendre les objectifs internationaux de l'éducation de qualité pour tout un chacun. Or, des défis majeurs subsistent et il nous incombe à toutes et à tous de poursuivre cette cause collective avec ténacité. ■



LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

CONFÉRENCE DE LA FONDATION
HARRY-CROWE

Les 7 et 8 février 2025
Sheraton Suites Calgary Eau Claire
Calgary, Alberta

Pour en savoir plus,
consultez le site acppu.ca

Executive director's corner

Le coin du directeur général

Academic freedom – a human right?



By David Robinson

In June, the United Nations Special Rapporteur on the Right to Education, Farida Shaheed, submitted her annual report to the UN Human Rights Council. For the first time, it focused on academic freedom. It's an [important document](#) that should be required reading for anyone concerned about the topic.

Full disclosure – I was asked by our global union federation, Education International, to participate in several expert meetings with the Special Rapporteur as she prepared her report. Those discussions and debates helped identify common themes and concerns across the globe that shaped the final product.

The report adopts an expansive definition of academic freedom that broadly mirrors CAUT's policy and is reflected in much of our collective agreement language in Canada. Academic freedom is understood as: "the freedom to access, disseminate and produce information; to think freely; and develop, express, apply and engage with a diversity of knowledge within or related to one's expertise or field of study, regardless of whether it takes place inside the academic community ('intramural expression') or outside the academic community, including with the public ('extramural expression')."

I have some quibbles with the limitation of the exercise of academic freedom just to one's academic discipline. For CAUT, "extramural" academic freedom isn't just a matter of academics speaking publicly on matters within their area of expertise. Rather, it refers to expression that is not necessarily related to an academic's scholarly expertise or institutional obligations. In CAUT's policy statement, extramural academic freedom is defined as the right of academic staff "not to be hindered or impeded in exercising their civil rights as individuals including the right to contribute to social change through free expression of opinion on matters of public interest."

This is an important distinction because in many regions of the world today, academics are facing intimidation, harassment, repression, imprisonment and even death for exercising their extramural academic freedom. And historically, some of the most noted academic freedom cases have involved academics who were targeted and dismissed not because of what they taught in their classrooms or published in scholarly journals, but because of their political and social activism.

Leaving aside these differences, I find the Special Rapporteur's report most compelling when it turns to considering ways that academic freedom can be more strongly

protected internationally. Ms. Shaheed proposes planting academic freedom firmly in international human rights law.

Currently, academic freedom is not explicitly mentioned in international human rights treaties, but the report suggests it could be legally grounded in several provisions, particularly those relating to the rights to education, to take part in cultural life, and to enjoy the benefits of scientific progress. It may also be linked to the right to freedom of opinion and expression, including the right to seek, receive and impart information and ideas of all kinds as provided in the International Covenant on Civil and Political Rights.

However, asserting academic freedom as a human right raises some questions. Human rights, by their nature, are universal. By contrast, CAUT has long asserted that academic freedom is a professional and employment-related right, limited to those who occupy an academic position.

The danger could be that by universalizing academic freedom, its specific application to the academic job could be diluted. If academic freedom is everywhere, is it anywhere?

Despite these hesitations, the Special Rapporteur should be commended for kickstarting an important discussion about how academic freedom could be better protected in international law. Given the growing number of violations worldwide, building a stronger international legal foundation for academic freedom is an urgent task. ■

La liberté académique – un droit de la personne?

Par David Robinson

En juin, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation, Farida Shaheed, a présenté son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Pour la première fois, ce rapport se concentre sur la liberté académique. Il s'agit d'un [document important](#) dont la lecture devrait être obligatoire pour toute personne concernée par le sujet.

J'ai été invité par notre fédération syndicale internationale, l'Internationale de l'Éducation, à participer à plusieurs réunions d'experts avec la Rapporteuse spéciale lors de la préparation de son rapport. Ces discussions et débats ont permis d'identifier des thèmes et préoccupations communs à travers le monde qui ont donné forme au produit final.

Le rapport adopte une définition élargie de la liberté académique qui reflète largement la politique de l'ACPPU et qui se retrouve dans une grande partie du libellé de nos conventions collectives au Canada. La liberté académique s'entend comme suit : « la liberté d'accéder à l'information, de la diffuser et de la produire; de penser librement; et de

développer, d'exprimer, d'appliquer et de mettre en pratique une diversité de connaissances dans le cadre de son expertise ou de son domaine d'études ou en rapport avec ceux-ci, que ce soit à l'intérieur de la communauté universitaire («expression intra-muros») ou à l'extérieur de celle-ci, y compris avec le public («expression extra-muros»).

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la limitation de l'exercice de la liberté académique à la seule discipline universitaire. Pour l'ACPPU, la liberté académique «extra-muros» ne se limite pas aux universitaires qui s'expriment publiquement sur des questions relevant de leur domaine d'expertise. Il s'agit plutôt de l'expression qui n'est pas nécessairement liée à l'expertise universitaire ou aux obligations institutionnelles d'un universitaire. Dans l'énoncé de principes de l'ACPPU, la liberté académique extra-muros est définie comme le droit des membres du personnel académique «de ne pas être retenus ni empêchés d'exercer leurs droits civils personnels, entre autres, le droit de contribuer au progrès social en exprimant librement son opinion sur des questions d'intérêt public».

Cette distinction est importante car, dans de nombreuses régions du monde, les universitaires sont aujourd'hui victimes d'intimidation, de harcèlement, de répression, d'emprisonnement et même de mort pour avoir exercé leur liberté académique extra-muros. Et historiquement, certains des cas de liberté académique les plus notoires concernent des universitaires qui ont été pris pour cible et congédiés non pas en raison de ce qu'ils enseignaient dans leurs salles de classe ou de ce qu'ils publiaient dans des revues scientifiques, mais en raison de leur militantisme politique et social.

Abstraction faite de ces différences, je trouve que le rapport de la Rapporteuse spéciale est le plus convaincant

lorsqu'il se penche sur les moyens de mieux protéger la liberté académique au niveau international. M^{me} Shaheed propose d'ancrer fermement la liberté académique dans les droits de la personne.

À l'heure actuelle, la liberté académique n'est pas explicitement mentionnée dans les traités internationaux relatifs aux droits de la personne, mais le rapport suggère qu'elle pourrait être juridiquement fondée dans plusieurs dispositions, notamment celles relatives aux droits à l'éducation, à la participation à la vie culturelle et à la jouissance des bénéfices du progrès scientifique. Elle peut également être liée au droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, comme le prévoit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Cependant, affirmer que la liberté académique est un droit de la personne soulève certaines questions. Les droits de la personne, du fait de leur nature, sont universels. Par contre, l'ACPPU affirme depuis longtemps que la liberté académique est un droit professionnel et lié à l'emploi, limité à ceux qui occupent un poste universitaire.

Le danger pourrait être qu'en universalisant la liberté académique, son application spécifique au travail universitaire soit diluée. Si la liberté académique est partout, existe-t-elle quelque part?

Malgré ces hésitations, il convient de féliciter la Rapporteuse spéciale d'avoir lancé un débat important sur la manière dont la liberté académique pourrait être mieux protégée en droit international. Compte tenu du nombre croissant de violations dans le monde, il est urgent d'établir une base juridique internationale plus solide pour la liberté académique. ■

CAUT NATIONAL SCHOOL PROGRAMS

FALL 2024

Communications
Grievance Handling
Labour Action for Equity
Job Action Preparation

WINTER 2025

Organizing 101
Collective Bargaining
Grievance Handling



Course descriptions and schedules can be found on the
Education & Training section of our website.

If you have any questions or wish to register members, please
contact **Mylène Freeman**, Education Officer, at freeman@caut.ca





J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship for Doctoral Studies

Bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid pour études doctorales

The J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship Trust was founded to honour the memory of the first executive secretary of CAUT. Each year a fellowship in the amount of \$5,000 is awarded, tenable for one year of a doctoral program in any field of study at a Canadian university.

La Fiducie de la Bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid a été créée pour rappeler la mémoire du premier secrétaire général de l'ACPPU. Chaque année une bourse d'études de 5 000\$ est attribuée à une doctorante ou un doctorant inscrit à un programme d'une université canadienne.

DEADLINE: APRIL 30, 2025 // DATE LIMITE : 30 AVRIL 2025

For more information and to apply
Pour plus d'information et pour postuler

stewartreid.caut.ca



CAUT calls on the federal government to make post-secondary education affordable in next budget

In its 2025 pre-budget submission, CAUT called on the federal government to make post-secondary education more affordable by increasing the maximum Canada Student Grant to \$7,000.

CAUT also urged the federal government to improve the quality and accessibility of post-secondary education in Canada by:

- Providing an additional \$650 million annually to close the gap in Indigenous post-secondary educational attainment and support through the Post-Secondary Student Support Program
- Allocating \$50 million to increase data collection on post-secondary education to enhance transparency for students and support evidence-based decision-making
- Increasing federal research funding with a focus on investigator-led research ■

McGill law professors resume strike

On August 26, the first day of the academic year, members of the Association of McGill Professors of Law (AMPL) resumed their strike after walking the picket lines for almost nine weeks in the spring.

AMPL says the McGill administration has been refusing to engage in good-faith negotiations. Members unanimously voted to resume the strike after McGill's negotiating team refused to show up for scheduled talks on August 19 and 21.

"This is a fight for recognition of unions in Canadian post-secondary education institutions," said Evan Fox-Decent, AMPL President. "McGill is trying to kill unions. We won't let them."

AMPL intends to maintain the strike until McGill agrees to drop its attempts at decertification, resume bargaining on outstanding non-monetary issues, and put all previously agreed items in a collective agreement.

Two other faculty groups, the Association of McGill Professors of Education and the Association of McGill Professors of the Faculty of Arts, are also seeking to certify as trade unions. ■

Critical questions remain for new capstone research funding

In response to the Government of Canada's [call for input](#) on a proposed new “capstone” research funding organization announced in Budget 2024, CAUT requested more engagement with the research community.

The new funding organization would incorporate the three federal granting councils – the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (NSERC), the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC), and the Canadian Institutes of Health Research (CIHR). While the government says the new structure is needed to ensure greater coordination and planning, CAUT expressed skepticism about some aspects of the proposed changes.

Concerns have been raised that the new structure could compromise the independence of the granting councils and weaken support for investigator-led research.

In its submission, CAUT recommended that the federal government:

- Continue increasing the value and number of grants awarded for investigator-led research
- Grow and rebalance funding across disciplines, ensuring transparency and representation in decision-making
- Protect the integrity and independence of federally supported science and research and ensure federal research granting decisions are free from political and commercial interference ■

York academic staff ratify a new collective agreement

Members of the York University Faculty Association (YUFA) voted 91% in favour of ratifying a tentative agreement reached with the help of a mediator on August 20.

The deal extends the union's collective agreement with the York administration through April 30, 2027. It increases wages by 3.1% in the first year and 2.85% in each of the two subsequent years.

The new contract addresses concerns over department restructuring and class sizes. Other gains include improvements to benefits and more academic staff control over academic decisions.

YUFA represents approximately 1,650 faculty, librarians, archivists and post-doctoral researchers at York University. ■

Upcoming provincial elections highlight post-secondary funding, other key issues

Provincial elections will take place in British Columbia, Saskatchewan and New Brunswick this fall. Campaigning is well underway in all three provinces, with tight political races shaping up in each province.

In British Columbia, Annabree Fairweather, Executive Director of the Confederation of University Faculty Associations of BC (CUFA-BC), says her organization is working to ensure “all parties are committed to addressing the multiple crises that are impacting post-secondary institutions in B.C. From budget deficits to layoffs to chronic understaffing, the next provincial government has a lot of work to do.”

Academic staff in Saskatchewan are facing similar issues. Affordability is a central concern, as students paid the second highest tuition fees in the country in 2023-2024 – about \$2,156 more on average than elsewhere in Canada. Academic staff are also advocating for better funding and resources to support their work and improve the quality of education.

In New Brunswick, the Federation of New Brunswick Faculty Associations (FNBFA) is planning to ensure that politicians and voters get the message that a strong New Brunswick needs strong universities and colleges.

In addition to the elections already scheduled, there are signals that several other provinces could also go to the polls in the coming months, including in Ontario, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador. ■

Education International 10th World Congress takes a strong position on academic freedom

At the 10th World Congress of Education International (EI) in Buenos Aires this summer, education union leaders unanimously adopted a resolution on academic freedom proposed by CAUT, the American Federation of Teachers, and the University and College Union.

In the face of rising attacks from governments and pressure groups, the resolution calls on EI to actively defend academic freedom, institutional autonomy and individual academics.

“This motion shows the steadfast commitment of teachers and scholars to condemn political and institutional repression around the world,” said CAUT President Peter McInnis. “We must all actively hold governments and institutions to account as we safeguard academic freedom and our professional and human rights.” ■

L'ACPPU demande au gouvernement fédéral de rendre l'éducation postsecondaire abordable dans le prochain budget

Dans son mémoire présenté en vue de la préparation du budget 2025, l'ACPPU a demandé au gouvernement fédéral de rendre l'éducation postsecondaire plus abordable en augmentant le montant maximal de la bourse canadienne pour étudiants à 7 000 dollars.

L'ACPPU a également exhorté le gouvernement fédéral à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada en :

- allouant 650 millions de dollars de plus par année pour combler l'écart entre les Autochtones et les autres Canadiens en matière d'éducation postsecondaire et de soutien par l'entremise du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire;
- allouant 50 millions de dollars pour accroître la collecte de données sur l'éducation postsecondaire afin d'améliorer la transparence pour les étudiants et de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes;
- augmentant le financement fédéral de la recherche en mettant l'accent sur la recherche initiée par des chercheurs. ■

Les professeurs de droit de McGill reprennent la grève

Le 26 août, premier jour de l'année universitaire, les membres de l'Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD) ont repris leur grève après avoir fait du piquetage pendant près de neuf semaines au printemps.

L'AMPD affirme que l'administration de McGill refuse de s'engager dans des négociations de bonne foi. Les membres ont voté à l'unanimité la reprise de la grève après que l'équipe de négociation de McGill a refusé de se présenter aux pourparlers prévus les 19 et 21 août.

«Il s'agit d'une lutte pour la reconnaissance des syndicats dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, a déclaré Evan Fox-Decent, président de l'AMPD. McGill essaie de tuer les syndicats. Nous ne les laisserons pas faire.»

L'AMPD a l'intention de maintenir la grève jusqu'à ce que

McGill accepte de renoncer à ses tentatives de révocation de l'accréditation, de reprendre les négociations sur les questions non pécuniaires en suspens et d'intégrer tous les points précédemment convenus dans une convention collective.

Deux autres groupes de personnel académique, l'Association mcgillienne des professeur.e.s d'éducation et l'Association mcgilloise des professeur.e.s de la Faculté des arts, cherchent également à obtenir l'accréditation en tant que syndicats. ■

Des questions cruciales subsistent à l'égard du nouvel organisme-cadre de financement de la recherche

En réponse à l'[appel à commentaires](#) lancé par le gouvernement du Canada au sujet du projet de nouvel «organisme-cadre» de financement de la recherche annoncé dans le budget 2024, l'ACPPU a demandé une plus grande participation du milieu de la recherche.

Le nouvel organisme de financement intégrerait les trois conseils subventionnaires fédéraux – le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Bien que le gouvernement affirme que la nouvelle structure est nécessaire pour assurer une meilleure coordination et une meilleure planification, l'ACPPU a exprimé son scepticisme à l'égard de certains aspects des changements proposés.

Certains craignent que la nouvelle structure ne compromette l'indépendance des conseils subventionnaires et n'affaiblisse le soutien à la recherche initiée par des chercheurs.

Dans son mémoire, l'ACPPU recommande au gouvernement fédéral de :

- continuer d'augmenter la valeur et le nombre des subventions accordées à la recherche initiée par des chercheurs;
- accroître et rééquilibrer le financement entre les disciplines, en assurant la transparence et la représentation dans la prise de décision;
- protéger l'intégrité et l'indépendance de la science et de la recherche financées par le gouvernement fédéral et veiller à ce que les décisions de financement de la recherche fédérale soient exemptes d'ingérence politique et commerciale. ■

Le personnel académique de l'Université York ratifie une nouvelle convention collective

Les membres de la York University Faculty Association (YUFA) ont voté à 91 % en faveur de la ratification d'une entente de principe conclue avec l'aide d'un médiateur le 20 août.

L'entente prolonge la convention collective du syndicat avec l'administration de l'Université York jusqu'au 30 avril 2027. Elle prévoit une augmentation des salaires de 3,1 % la première année et de 2,85 % pour chacune des deux années suivantes.

La nouvelle convention collective répond aux préoccupations concernant la restructuration des départements et le nombre d'étudiants par classe. Elle prévoit également une bonification des avantages sociaux et un contrôle accru du personnel académique sur les décisions académiques.

La YUFA représente environ 1 650 membres du personnel académique, bibliothécaires, archivistes et chercheurs postdoctoraux de l'Université York. ■

Le financement de l'éducation postsecondaire est à l'ordre du jour des prochaines élections provinciales, et d'autres questions essentielles

Des élections provinciales auront lieu en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick cet automne. La campagne est bien engagée dans les trois provinces, et des courses politiques serrées s'annoncent dans chacune d'entre elles.

En Colombie-Britannique, Annabree Fairweather, directrice générale de la Confederation of University Faculty Associations of BC (CUFA-BC), indique que son organisation travaille pour s'assurer que «tous les partis s'engagent à résoudre les multiples crises qui affectent les établissements d'éducation postsecondaire de la Colombie-Britannique. Des déficits budgétaires aux congédiements en passant par le manque chronique de personnel, le prochain gouvernement provincial a beaucoup de pain sur la planche».

Le personnel académique de la Saskatchewan est confronté à des problèmes similaires. L'accessibilité financière est une préoccupation majeure, car la Saskatchewan arrive au second rang des provinces du Canada où les frais de scolarité sont les plus élevés pour l'année scolaire 2023-2024, soit environ 2 156 dollars de plus en moyenne qu'ailleurs au Canada. Le personnel académique réclame également un meilleur financement et de meilleures ressources pour soutenir son travail et améliorer la qualité de l'enseignement.

Au Nouveau-Brunswick, la Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) prévoit de s'assurer que les politiciens et les électeurs reçoivent le message qu'un Nouveau-Brunswick fort a besoin d'universités et de collèges forts.

Outre les élections déjà prévues, certains signes indiquent que plusieurs autres provinces pourraient également se rendre aux urnes dans les mois à venir, notamment l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. ■

Le 10^e congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation adopte une position ferme sur la liberté académique

Lors du 10^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) tenu à Buenos Aires cet été, les dirigeants des syndicats du secteur de l'éducation ont adopté à l'unanimité une résolution sur la liberté académique proposée par l'ACPPU, l'American Federation of Teachers et le syndicat University and College Union.

Face aux attaques croissantes des gouvernements et des groupes de pression, la résolution appelle l'IE à défendre activement la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et les universitaires individuels.

«Cette motion témoigne de l'engagement indéfectible des enseignants et des chercheurs à condamner la répression politique et institutionnelle dans le monde entier, a déclaré le président de l'ACPPU, Peter McInnis. Nous devons tous activement demander des comptes aux gouvernements et aux établissements alors que nous sauvegardons la liberté académique ainsi que nos droits professionnels et nos droits de la personne.» ■



NOUVEAU Programme d'affinité de voyage des membres de l'ACPPU

L'ACPPU est heureuse d'annoncer un nouveau programme exclusif d'affinité de voyage à ses membres, amis et famille par l'intermédiaire de Local Hospitality.

Réalisez des économies pouvant dépasser 50 %, et en moyenne 10 à 20 % en dessous du marché sur les hôtels, locations de voitures et divertissements autour du monde.

Économisez du temps et de l'argent.

Laissez-les négocier les meilleures offres
et comparer les prix pour vous.

N'importe quel hôtel, n'importe quelle voiture, n'importe
quel billet, n'importe où, n'importe quand.

VISITEZ

cutt.ly/CAUT-Affinity

utilisez le mot de passe « caut »
et commencez à économiser.

BON VOYAGE!



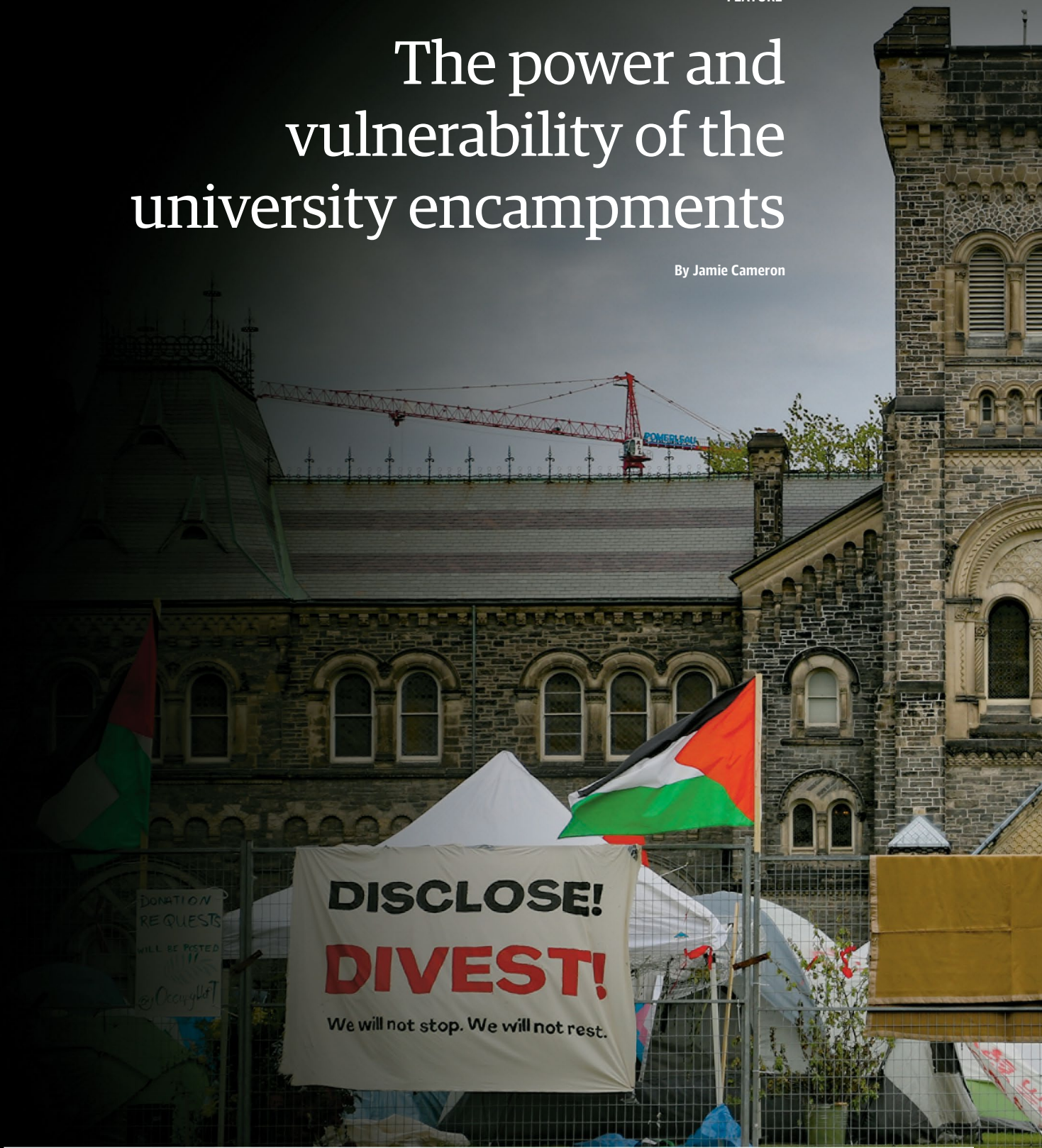
SCANNE-MOI



FEATURE

The power and vulnerability of the university encampments

By Jamie Cameron



REPORTAGE SPÉCIAL

Le pouvoir et la vulnérabilité des campements universitaires

Par Jamie Cameron





The pro-Palestinian campus encampments of spring 2024 presented striking images of power and vulnerability. Power, because even when short in duration, the encampments engaged in performative acts of collective expression, occupying university property to leverage their messages and demands. Vulnerable, at the same time, because protesters were subject to university authority, the universities' rights as property owners, and the law of trespass, which could be and was used to end encampments.

From the start, the protest camps were there on borrowed time.

In Toronto, Occupy U of T began on May 1 and maintained a camp until July 2, when the Ontario Superior Court granted the University of Toronto an injunction ordering occupants to leave the site at King's College Circle. It was not because the encampment was disruptive or disorderly; to the contrary, the court in *University of Toronto v. Doe et al.* found that the demonstration was peaceful.

Notably, Justice Koehnen rejected the university's allegations that occupants had engaged in violence, hate speech and antisemitism, stating that he could not make reliable findings of fact based on double and triple hearsay. He found that any transgressions that occurred were committed by third parties and not members of the encampment.

Even so, peacefulness did not count for much when set against the law of trespass and the university's rights as property owner. Enforcing those rights was a relatively straightforward matter once the court ruled that the *Charter of Rights and Freedoms* did not apply. Nor were other sources of rights protection especially helpful.

After sidelining the *Charter*, the judge cited the related concept of "Charter values," which infuse decision-making when the *Charter* does not apply. He referred to the university's free speech policies. Justice Koehnen described those policies as "directionally similar" to the *Charter's* values, but concluded that occupants had no right to set up an encampment on university property.

Under the three-part test for an injunction, the court found that the university suffered irreparable harm because it lost control of its property and could not prevent the encampment from excluding others from King's College Circle. Even though the protesters regulated access to the site to minimize the risk of confrontation or violence, Justice Koehnen held that the occupants were trespassers who violated the rights of others.

Meanwhile, the court offered non-binding remarks, known as *obiter dicta*, explaining that although the *Charter* could not be considered – because requisite notices of a constitutional

question were not filed – it would not have applied anyway. If opinion on the *Charter's* application to universities is divided, the issue is complicated in Ontario because the government's directive of 2018 imposed a free speech code and reporting requirements on all colleges and universities in the province. In this instance, the judge rejected the submission that Ontario's mandatory speech policy is a form of government regulation that engaged the *Charter*.

Despite that outcome, it is significant that the encampments engaged two of the *Charter's* fundamental freedoms: freedom of expression (s.2(b)) and freedom of peaceful assembly (s.2(c)). The court's conclusion that Occupy U of T was peaceful brought the encampment within the scope of s.2(c)'s protection.

To this point, peaceful assembly is underdeveloped in the *Charter* jurisprudence because issues about collective expression have been subsumed under s.2(b). Despite the assumption that s.2(c) subsides into s.2(b), freedom of individual and collective expression are not one and the same.

One issue in the proceedings illustrates that difference. As Justice Koehnen recognized, individuals who exercise their right of expressive freedom remain accountable for their own legal transgressions. Their expressive activities are not attributed to the collective unless those actions express and embody the collective's objectives.

In principle, freedom of expression is an individual right, but freedom of assembly is a distinctive entitlement because it empowers collective voice and performative expression in the public sphere. Gatherings, demonstrations and movements are a cornerstone in our system of participatory democracy, joining isolated voices in solidarity to present a collective message in public space.

“

Gatherings, demonstrations and movements are a cornerstone in our system of participatory democracy, joining isolated voices in solidarity to present a collective message in public space.



Demonstrations often rely on disruptive and performative devices to communicate their message. Even without being unpeaceful, their actions can offend and inconvenience the surrounding community. Like other guaranteed rights, s.2(c) – and s.2(b) as well – are subject to the concept of reasonable limits under s.1, where violations of the *Charter* can be justified in a free and democratic society and “saved,” or upheld. Had the *Charter* applied, that step would have imposed a burden on the university to justify an order for an injunction to dismantle the encampment.

In general, limits on peaceful assemblies will depend on variables such as a demonstration’s size and location, the place or space it occupies, the degree of disruption and inconvenience it poses to the community, and its duration. On that last point, a demonstration in the form of an occupation or encampment that is ongoing and without end is questionable.

Once again, Occupy U of T is a case in point. Effectively, the encampment claimed a right to occupy and control King’s College Circle, appropriating that space for its exclusive and indefinite use, with no endpoint in sight except when their demands were met. This view defines the far end of the spectrum for freedom of expression and assembly.

Though it protects the freedom to hold a protest in public space for a temporary or prescribed period of time, freedom of assembly does not include the right to conduct a demonstration that occupies property indefinitely. On this, a quick comparison is again instructive.

Even as Occupy U of T maintained its site for more than 50 days, the protest camp at York University was dispersed within 24 hours, with the help of law enforcement. While York’s peremptory termination of the demonstration denied protesters an opportunity to communicate their message, the U of T encampment had ample opportunity to publicize its objectives.

Meanwhile, the duration of encampments across Canada varied, and whether others had sufficient opportunity to communicate their message was a function of context that differed from one setting to another. The central takeaway is that freedom of peaceful assembly is meaningless unless it includes the right to be present in and even occupy public space, at least for a time, and have sufficient opportunity to communicate a message.

Even though it is not binding, *University of Toronto v. Doe*’s conclusion that the law of trespass was not subject to the *Charter* created precedent for the use of injunctions to dismantle student protest gatherings on campus property and can be followed by other courts.

Throughout the encampment spring of 2024, universities affirmed their commitment to values of expressive freedom

“

Freedom of peaceful assembly is meaningless unless it includes the right to be present in and even occupy public space, at least for a time, and have sufficient opportunity to communicate a message.

and rights of protest. In the U of T injunction proceedings, the court emphasized that students remained free to engage in a range of protest activities elsewhere on campus.

Despite those assurances, rights of protest on university campus are precarious. In the aftermath of the 2024 encampment movement, universities must develop policies protecting freedom of assembly and freedom of collective expression in the public spaces of university property. Perhaps more to the point, student organizations and academic staff associations need to take the initiative and advocate for universities to recognize and protect peaceful assembly on campus grounds. ■

Jamie Cameron is Professor Emerita at Osgoode Hall Law School, York University. She is grateful to Penni Stewart and Jim Turk for their comments on an earlier draft.



Les campements propalestiniens installés sur les campus au printemps 2024 ont présenté des images frappantes de pouvoir et de vulnérabilité. Pouvoir, parce que même s'ils étaient de courte durée, les campements se sont livrés à des actes performatifs d'expression collective, en occupant la propriété de l'université pour faire valoir leurs messages et leurs revendications. Vulnérabilité, en même temps, parce que les manifestants étaient soumis à l'autorité des universités, aux droits des universités en tant que propriétaires et à la loi sur la violation de propriété, qui pouvait être et a été utilisée pour mettre fin aux campements.

Dès le départ, les camps de protestation étaient en sursis.

À Toronto, le mouvement Occupy U of T a commencé le 1^{er} mai et a maintenu un campement jusqu'au 2 juillet, date à laquelle la Cour supérieure de l'Ontario a accordé à l'Université de Toronto une injonction ordonnant aux occupants de quitter le site de King's College Circle. Ce n'est pas parce que le campement était perturbateur ou désordonné; au contraire, dans l'affaire *University of Toronto c. Doe et al.*, la Cour a estimé que la manifestation était pacifique.

Le juge Koehnne a notamment rejeté les allégations de l'université selon lesquelles les occupants s'étaient livrés à des actes de violence, à des discours de haine et d'antisémitisme, déclarant qu'il ne pouvait pas tirer de conclusions de fait fiables sur la base d'un double et d'un triple oui-dire. Il a estimé que les éventuelles transgressions avaient été commises par des tiers et non par des membres du campement.

Malgré cela, la tranquillité ne compte pas pour grand-chose au regard de la loi sur la violation de propriété et des droits de l'université en tant que propriétaire. L'application de ces droits a été relativement simple une fois que le tribunal a décidé que la *Charte des droits et libertés* ne s'appliquait pas. Les autres sources de protection des droits n'ont pas été particulièrement utiles non plus.

Après avoir écarté la *Charte*, le juge a cité le concept connexe des «valeurs de la *Charte*», qui influence la prise de décision lorsque la *Charte* ne s'applique pas. Il a fait référence aux politiques de liberté d'expression de l'université. Le juge Koehnne a décrit ces politiques comme étant «directionnellement similaires» aux valeurs de la *Charte*, mais a conclu que les occupants n'avaient pas le droit d'établir un campement sur la propriété de l'université.

En vertu des trois critères à remplir pour une injonction, le tribunal a estimé que l'université avait subi un préjudice irréparable parce qu'elle avait perdu le contrôle de sa propriété et ne pouvait pas empêcher le campement d'exclure d'autres personnes du King's College Circle. Même si les manifestants

ont réglementé l'accès au site pour minimiser le risque de confrontation ou de violence, le juge Koehnne a estimé que les occupants étaient des intrus qui violaient les droits d'autrui.

Entretemps, la Cour a formulé des remarques non contraignantes, connues sous le nom d'*obiter dicta*, expliquant que même si la *Charte* ne pouvait pas être prise en considération — parce que les avis requis d'une question constitutionnelle n'avaient pas été déposés — elle n'aurait de toute façon pas été appliquée. Si l'opinion sur l'application de la *Charte* aux universités est divisée, la question est compliquée en Ontario car la directive du gouvernement de 2018 a imposé un code de liberté d'expression et des exigences en matière de rapports à tous les collèges et universités de la province.

Malgré cette décision, il est important de noter que les campements ont fait appel à deux des libertés fondamentales de la *Charte* : la liberté d'expression (alinéa 2 b) et la liberté de réunion pacifique (alinéa 2 c). La conclusion du tribunal selon laquelle le mouvement Occupy U of T était pacifique a fait entrer le campement dans le champ d'application de la protection de l'alinéa 2 c).

Jusqu'à présent, la question de l'assemblée pacifique n'a pas été suffisamment développée dans la jurisprudence de la *Charte*, car les questions relatives à l'expression collective ont été subsumées sous l'alinéa 2 b). Malgré l'hypothèse selon laquelle l'alinéa 2 c) se fonde dans l'alinéa 2 b), la liberté d'expression individuelle et la liberté d'expression collective ne sont pas une seule et même chose.



Les rassemblements, les manifestations et les mouvements sont une pierre angulaire de notre système de démocratie participative, car ils unissent des voix isolées dans la solidarité pour présenter un message collectif dans l'espace public.



Un point de la procédure illustre cette différence. Comme l'a reconnu le juge Koehnen, les individus qui exercent leur droit à la liberté d'expression restent responsables de leurs propres transgressions de la loi. Leurs activités expressives ne sont pas attribuées au collectif à moins que ces actions n'expriment et n'incarnent les objectifs du collectif.

En principe, la liberté d'expression est un droit individuel, mais la liberté de réunion est un droit distinctif parce qu'elle permet une voix collective et une expression performative dans la sphère publique. Les rassemblements, les manifestations et les mouvements sont une pierre angulaire de notre système de démocratie participative, car ils unissent des voix isolées dans la solidarité pour présenter un message collectif dans l'espace public.

Les manifestations s'appuient souvent sur des dispositifs perturbateurs et performatifs pour communiquer leur message. Même si elles ne sont pacifiques, leurs actions peuvent offenser et gêner la communauté environnante. Comme d'autres droits garantis, l'alinéa 2 c) – et l'alinéa 2 b) également – sont soumis au concept de limites raisonnables en vertu de l'article 1, où les violations de la *Charte* peuvent être justifiées dans une société libre et démocratique et «sauvées», ou maintenues. Si la *Charte* s'était appliquée, cette étape aurait imposé à l'université la charge de justifier une injonction de démanteler le campement.

En général, les limites imposées aux rassemblements pacifiques dépendent de variables telles que la taille et l'emplacement d'une manifestation, le lieu ou l'espace qu'elle occupe, le degré de perturbation et de désagrément qu'elle cause à la communauté, et sa durée. Sur ce dernier point, une manifestation sous la forme d'une occupation ou d'un campement continu et sans fin est discutable.

Une fois de plus, le mouvement Occupy U of T en est un exemple. En effet, le campement a revendiqué le droit d'occuper et de contrôler King's College Circle, s'appropriant cet espace pour son usage exclusif et indéfini, sans aucune fin en vue, sauf lorsque leurs demandes auraient été satisfaites. Ce point de vue définit l'extrémité du spectre de la liberté d'expression et de réunion.

Bien qu'elle protège la liberté d'organiser une manifestation dans l'espace public pour une période temporaire ou prescrite, la liberté de réunion n'inclut pas le droit de mener une manifestation qui occupe une propriété indéfiniment. Sur ce point, une comparaison rapide est à nouveau instructive.

Alors que le mouvement Occupy U of T a maintenu son site pendant plus de 50 jours, le campement de protestation de l'Université York a été démantelé en moins de 24 heures, avec l'aide des forces de l'ordre. Alors que l'arrêt péremptoire de la

manifestation par l'Université York a privé les manifestants de la possibilité de communiquer leur message, le campement de l'Université de Toronto a eu amplement l'occasion de faire connaître ses objectifs.

Par ailleurs, la durée des campements varie d'un bout à l'autre du Canada, et la question de savoir si d'autres ont eu suffisamment d'occasions de communiquer leur message dépend du contexte, qui diffère d'un endroit à l'autre. Ce qu'il faut retenir, c'est que la liberté de réunion pacifique n'a de sens que si elle inclut le droit d'être présent et même d'occuper l'espace public, au moins pendant un certain temps, et d'avoir suffisamment d'occasions de communiquer un message.

Même si elle n'est pas contraignante, la conclusion de l'affaire *University of Toronto c. Doe* selon laquelle le droit d'intrusion n'est pas soumis à la *Charte* a créé un précédent pour l'utilisation d'injonctions visant à démanteler les rassemblements de protestation d'étudiants sur les propriétés des campus, et peut être suivie par d'autres tribunaux.

Tout au long des campements du printemps 2024, les universités ont affirmé leur engagement envers les valeurs de liberté d'expression et les droits de protestation. Dans la procédure d'injonction de l'Université de Toronto, le tribunal a souligné que les étudiants restaient libres de s'engager dans une série d'activités de protestation ailleurs sur le campus.

Malgré ces assurances, les droits de manifester sur les campus universitaires sont précaires. À la suite des campements de 2024, les universités doivent élaborer des politiques protégeant la liberté de réunion et la liberté d'expression collective dans les espaces publics des propriétés universitaires. Plus important encore, les organisations étudiantes et les associations de personnel académique doivent prendre l'initiative et plaider pour que les universités reconnaissent et protègent les rassemblements pacifiques sur les terrains des campus. ■

Jamie Cameron est professeure émérite à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York. Elle remercie Penni Stewart et Jim Turk pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte.



INTERNATIONAL DIMENSIONS OF ACADEMIC FREEDOM

CAUT HARRY CROWE CONFERENCE

February 7-8, 2025

**Sheraton Suites Calgary Eau Claire
Calgary, Alberta**

Visit caut.ca for more information

AI protections for librarian work: put it in the collective agreement?



By Tim Ribaric and Cecile Farnum

There is a chorus in the media focused on the impact artificial intelligence will have on people's working lives. Pundits are attempting to make calls about the future of work, motivated by the rapid and seemingly sudden explosion of generative AI tools that kicked off in the fall of 2022, when ChatGPT captured the imagination of the world.

It's not as if AI tools didn't exist before this – it was just that this tool, put in the hands of literally everyone, unleashed imaginations (and millions in venture capital). Now, it seems like there is an entrant in every area of the knowledge economy trying to sell an AI-based tool to bring about this new world of work.

This might seem far-fetched, but there is ample evidence that organized labour is facing this challenge already. Think back to the recent strike in the United States of both the Screen Actors Guild and the Writers Guild of America. Many issues were at play in those disputes, but one key issue that received a lot of coverage in the press was the Hollywood studios' desire to use AI tools and techniques to replace workers.

These plans even included creating digital avatars of performers that could be used by the studios forever, and without further compensation. Ultimately, the guilds were successful in bargaining protections against such measures, aided by a long and drawn-out strike.

It's perhaps time to consider that a similar strategy will be needed by academic workers in the upcoming years.



Librarians spend a large amount of time facilitating access to research material through many means, such as arranging subscriptions, completing in-class instruction, and creating online instructional content. This work is often done without enforcing any serious restrictions, except perhaps making sure the person seeking help is affiliated with the institution in question.

More specifically, a strategy for protecting the work of professional librarians.

Why librarians specifically? Let's argue that traditional faculty members have robust mechanisms to protect their intellectual property. Course materials for teaching are confined to course management systems, where access is mitigated by the professor in question, and usually shut down when the class is completed. (This is not a solid rule, but one which reflects most practice close enough.)

Research outputs are similarly protected by the individual faculty member. They choose what venues they will write for, and what content they will use for these purposes. Librarian work, by contrast, is 'done out in the open.'

Librarians spend a large amount of time facilitating access to research material through many means, such as arranging subscriptions, completing in-class instruction, and creating online instructional content. This work is often done without enforcing any serious

restrictions, except perhaps making sure the person seeking help is affiliated with the institution in question.

This transparency leads to a preconception that this work might be ripe for automation with AI. Could a chat-bot be devised that would replace the time-honoured librarian skill of the reference interview?

We're guessing no, but that doesn't mean some service provider won't attempt it. Cash-strapped and haggard admin teams in university libraries across the country might just go for such a solution as it (potentially) would save money and (again potentially) increase service levels.

What recourse would there be if such a service were shopped around by a vendor? We're going to guess not that much. New norms would be established around these tools to guide expectations of what they reliably could do, but that misses the bigger point, and the battle would already be lost. Contract protections regarding AI tools (just

like the Guilds) would at least produce defensible, and more importantly, grievable guidelines.

Organized labour has created many protections and provisions that probably seemed impossible before they were created. The old story about the weekend being the result of union efforts is a good example of this. It probably seemed impossible in the minds of workers to have any weekly time off, besides a brief respite on Sunday to attend church – and yet, here we are.

The real challenging question is what would this collective agreement language look like? It would probably have to articulate carefully what AI tools are, and what parts of the work done are not eligible for automation via these tools.

If we look more closely at the recent [contract language](#) won by the Writers

Guild of America, it tries to protect the labour of writers in film and television; restricting the ability of studios to use writing primarily generated by AI without the involvement of professional writers. We can imagine a similar clause in future collective agreements that affirms the humanness of librarians as central to role, for example: “The University agrees that because neither traditional AI nor generative AI is a person, it cannot independently perform the duties and responsibilities of a librarian, as articulated in the collective agreement.”

Similarly, the Screen Actors Guild [memorandum of agreement](#) provides some protections against the use of synthetic performers created through generative AI. Collective agreement language to protect librarians from any future avatar or other ‘synthetic

performers’ could potentially read as:

“The parties acknowledge the importance of human performance in librarianship and will not consider synthetic performers as equivalents.”

It may sound like science fiction, but we’re already seeing AI have an impact on labour in other fields. This might be tricky territory for our faculty associations and unions. It certainly is something that we all collectively need to think about, though, considering that these technologies show no signs of slowing down. ■

Tim Ribaric (@elibtronic) is the Digital Scholarship Librarian at Brock University and former member and chair of the CAUT Librarians’ and Archivists’ Committee. **Cecile Farnum** is a liaison librarian at Toronto Metropolitan University Libraries who has participated in several rounds of collective bargaining and served on the CAUT Librarians’ and Archivists’ Committee.

Look no further for exclusive group savings



CAUT members can receive exclusive home and car insurance savings and enhanced coverages.

belairdirect.
car and home insurance

Certain conditions, eligibility requirements, limitations and exclusions apply to all offers. Visit [belairdirect.com](#) for more details. Offers may change without notice. We offer car insurance and home insurance in Alberta, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador and Prince Edward Island and home insurance only in British Columbia. © 2024, Belair Insurance Company Inc. All rights reserved.

Les conventions collectives doivent-elles comprendre des protections contre l'IA pour les bibliothécaires?

Par Tim Ribaric et Cecile Farnum

Dans les médias, on nous met en garde contre l'impact qu'aura l'intelligence artificielle sur la vie professionnelle des gens. Depuis l'explosion rapide et apparemment soudaine des outils d'IA générative à l'automne 2022, quand ChatGPT a capté l'imagination du monde entier, de nombreux commentateurs tentent de brosser un portrait de l'avenir du travail.

Ce n'est pas que les outils d'IA n'existaient pas auparavant, mais plutôt que ChatGPT, dans les mains de tout un chacun, a libéré l'imagination collective (et des millions en capital de risque). Aujourd'hui, chaque domaine de l'économie du savoir semble avoir son nouvel arrivant doté d'un outil basé sur l'IA capable de donner accès à ce nouveau monde du travail.

Cela peut sembler farfelu, mais les preuves d'une main-d'œuvre organisée faisant déjà face à ce défi abondent. Il suffit de penser aux grèves récentes de la Screen Actors Guild et de la Writers Guild of America, aux États-Unis. Ces conflits portaient sur de nombreux enjeux, dont l'un qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique, soit le désir des studios hollywoodiens d'utiliser des outils et des techniques d'intelligence artificielle pour remplacer les travailleuses et travailleurs.

Ces studios prévoyaient même la création d'avatars numériques d'interprètes pouvant être utilisés pour toujours, sans rémunération additionnelle. En fin de compte, les guildes ont réussi à négocier des protections contre de telles mesures, grâce à une grève longue et prolongée.

Il est peut-être temps de reconnaître que les travailleuses et travailleurs académiques, ou plus précisément les



Les bibliothécaires consacrent une grande part de leur temps à faciliter l'accès aux documents de recherche par de nombreux moyens, tels que l'organisation d'abonnements, l'enseignement en classe et la création de contenus pédagogiques en ligne. Ce travail est souvent effectué sans l'imposition de restrictions sérieuses, outre le fait de veiller à ce que les usagères et usagers soient bien affiliés à l'établissement en question.

bibliothécaires professionnels, devront adopter une stratégie similaire dans les prochaines années.

Pourquoi les bibliothécaires en particulier? Disons que le personnel enseignant traditionnel dispose déjà de mécanismes robustes pour protéger sa propriété intellectuelle. Le matériel de cours destiné à l'enseignement est hébergé dans des systèmes de gestion de cours, où son accès est limité par la professeure ou le professeur et généralement retiré après la fin du cours. (Il ne s'agit pas d'une règle absolue, mais elle reflète assez fidèlement la pratique dans la plupart des établissements.)

De façon similaire, les travaux de recherche sont généralement protégés par les membres du personnel enseignant qui les mènent. Ces personnes choisissent les plateformes qu'elles utiliseront et le contenu qu'elles y publieront. En revanche, le travail de bibliothécaire se fait «à la vue de toutes et tous».

Les bibliothécaires consacrent une

grande part de leur temps à faciliter l'accès aux documents de recherche par de nombreux moyens, tels que l'organisation d'abonnements, l'enseignement en classe et la création de contenus pédagogiques en ligne. Ce travail est souvent effectué sans l'imposition de restrictions sérieuses, outre le fait de veiller à ce que les usagères et usagers soient bien affiliés à l'établissement en question.

Or, cette transparence peut donner à penser, à tort, que ce travail se prête bien à l'automatisation par l'IA. Pourrait-on concevoir un robot conversationnel capable de remplacer l'entretien documentaire, compétence traditionnelle des bibliothécaires?

Nous pensons que non, mais cela ne veut pas dire qu'un fournisseur quelconque ne tentera pas de le faire. À court d'argent et à bout de souffle, les équipes administratives des bibliothèques universitaires de tout le pays pourraient bien opter pour

une telle solution, qui permettrait (potentiellement) d'économiser de l'argent et (potentiellement) d'améliorer les niveaux de service.

Quels recours auraient les bibliothécaires si ce même fournisseur tentait de mettre en marché son robot? Très peu de recours, selon nous. De nouvelles normes seraient adoptées pour guider les attentes relatives à ce que ces outils peuvent faire de manière fiable, mais cela ferait fi de l'essentiel de la question et la bataille serait déjà perdue. Tout comme celles des guildes, les protections contractuelles contre les outils d'IA produiraient au moins des lignes directrices défendables et, surtout, capables de mener à des griefs.

L'organisation de la main-d'œuvre a engendré de nombreuses protections et dispositions qui, avant leur adoption, semblaient probablement impensables. La vieille histoire de l'imposition du week-end par les syndicats en est un bon exemple. Dans l'esprit des travailleuses et des travailleurs, il devait sembler impossible auparavant de disposer d'un temps de repos hebdomadaire, en dehors d'un bref répit le dimanche pour aller à l'église. Et pourtant, nous l'avons obtenu.

Le vrai défi repose avec le libellé d'une telle convention collective. Il aurait probablement lieu de définir avec précision ce que sont les outils d'IA et quelles parties du travail ne sont pas admissibles à l'automatisation au moyen de ces outils.

Si nous examinons de plus près le récent langage contractuel obtenu par la Writers Guild of America, nous voyons qu'il tente de protéger le travail des scénaristes des domaines du cinéma et de la télévision en limitant la capacité des studios à utiliser des contenus générés principalement par l'IA sans l'intervention de scénaristes professionnels. Nous pouvons imaginer une clause similaire dans de futures conventions collectives, qui affirmerait le caractère humain central du rôle de bibliothécaire, par exemple : «L'université convient que, puisque ni l'IA conventionnelle ni l'IA générative ne sont des personnes, elles ne peuvent pas exercer de façon indépendante les fonctions et les responsabilités d'une ou d'un bibliothécaire, telles qu'elles sont énoncées dans la convention collective.»

De même, le protocole d'entente de la Screen Actors Guild prévoit

certaines protections contre l'utilisation d'interprètes synthétiques créés par l'IA générative. Le libellé d'une convention collective visant à protéger les bibliothécaires contre tout avatar futur ou autre « exécutrice ou exécuter synthétique » pourrait se lire comme suit :

« Les parties reconnaissent l'importance de la participation humaine au rôle de bibliothécaire et n'accorderont pas d'équivalence à des exécutrices ou des exécuteurs synthétiques. »

Nous pourrions y voir de la science-fiction si nous n'observions pas déjà l'impact de l'IA sur la main-d'œuvre d'autres domaines. Il pourrait s'agir d'un terrain délicat pour nos associations de personnel académique et nos syndicats. Or, nous devons tous réfléchir collectivement à cette question puisque les technologies basées sur l'IA ne montrent aucun signe de ralentissement. ■

Tim Ribaric (@elibraric) est bibliothécaire chargé de l'érudition numérique à l'Université Brock et ancien membre et président du Comité des bibliothécaires et des archivistes de l'ACPPU. **Cécile Farnum** est bibliothécaire de liaison aux bibliothèques de l'Université métropolitaine de Toronto. Elle a participé à plusieurs cycles de négociations collectives et a été membre du Comité des bibliothécaires et des archivistes de l'ACPPU.

CAREERS ONLINE!

**Academic
Work.ca**

CARRIÈRES EN LIGNE !

**Travail
academique.ca**

New CAUT poll: Post-secondary education enjoys high public trust among Canadians

By Brad Lavigne

This May, the Canadian Association of University Teachers (CAUT) asked Counsel Public Affairs to do a deep dive into Canadian opinions and attitudes on post-secondary education, academic staff, and social and political conflicts on campuses across Canada.

Counsel, working with market research company Léger, polled over 2,500 Canadians in every region of the country in a comprehensive survey.

One notable observation stood out in the survey’s findings.

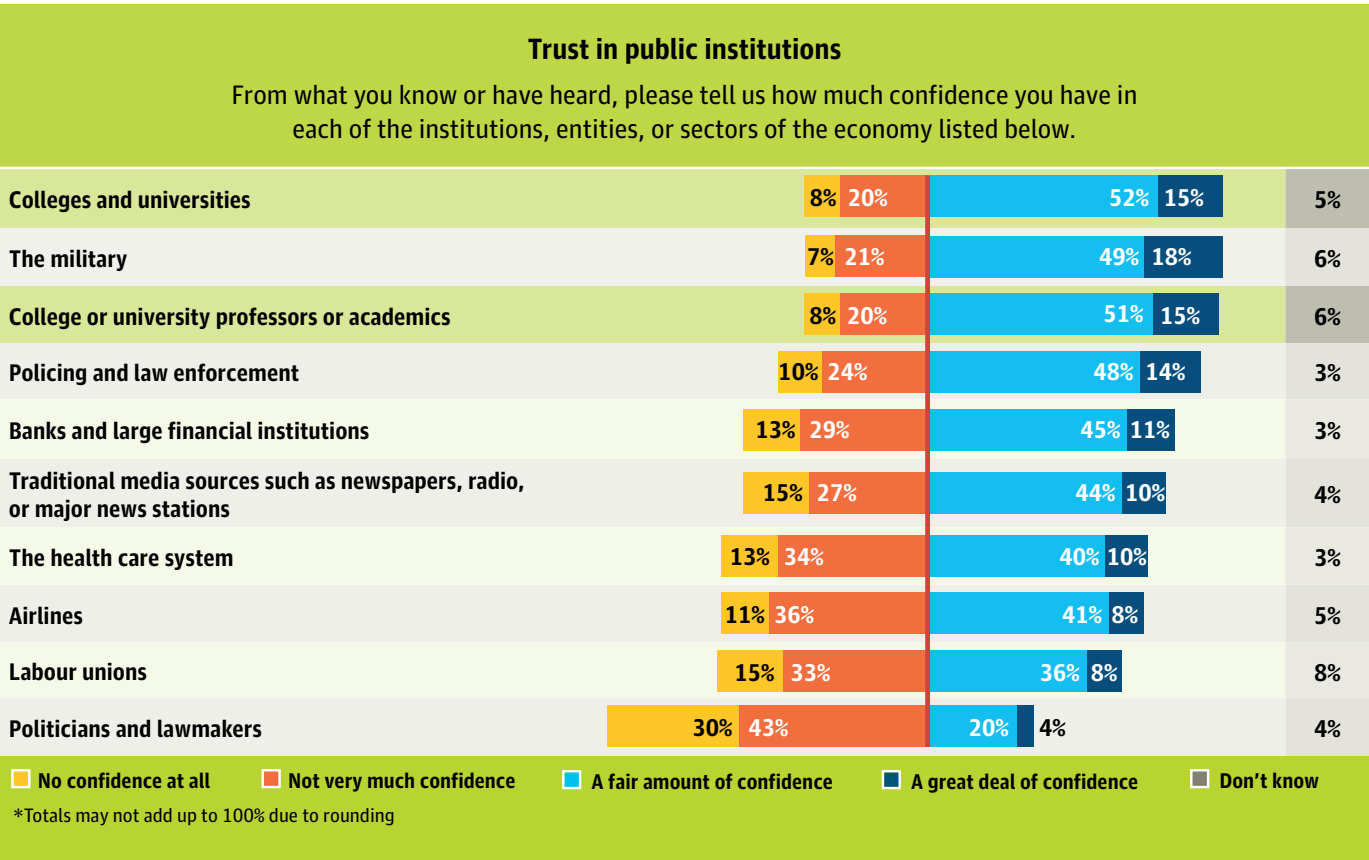
Canadians have a high level of confidence in post-secondary institutions and those who teach at them.

When asked to rank institutions they have confidence in, respondents placed universities/colleges the highest

(tied with the military), with 67% stating they have a “fair amount” or a “great deal” of confidence. Closely behind were college/university professors/academics, with 65% declaring confidence. Less trusted were the police, banks, media, the health care system, airlines and politicians.

Among the top attributes that Canadians said best describe post-secondary teachers and researchers were that they “make positive contributions to society” (59%) and are “hardworking/dedicated” (55%).

Parents have a high degree of confidence in the quality of education that is provided on Canadian campuses. Seventy-five per cent of respondents with children currently in college or university trust the education that is being provided, while a similar number (73%) believe the same five years after their children graduated.



Further, we tested Canadians’ general attitudes concerning colleges and universities. The sentiment with the greatest level of support was that “college and university education should be affordable for all Canadians” (88%). Next was that “beyond education, colleges and universities offer students important life experiences” (84%), that they’re “essential for building a stronger Canada” (80%), that they should be seen “as essential, not as luxuries” (78%), and that they “play an important role in upholding democracy and democratic values in Canada” (64%).

However, more Canadians believe that higher education has less value today than those who believe its value has increased.

According to the survey, 60% of respondents believe the value of a college or university education has declined over the past four years, with ideological conservatives expressing this sentiment the strongest. But this point should be taken in a larger context as respondents identified nearly every other option as being worse off, with 66% believing the quality of health care has gotten worse, and 77% having less confidence in elected officials today than four years ago.

A strong majority of Canadians also believe that conflicts about politics and social issues on campuses are becoming more severe.

More than two-thirds of respondents believe that conflicts are becoming more severe, with 25% stating they’re getting “a lot more severe.” When it comes to whether Canadians care about these conflicts, more than half say they’re worried about the level of disagreement on campuses.

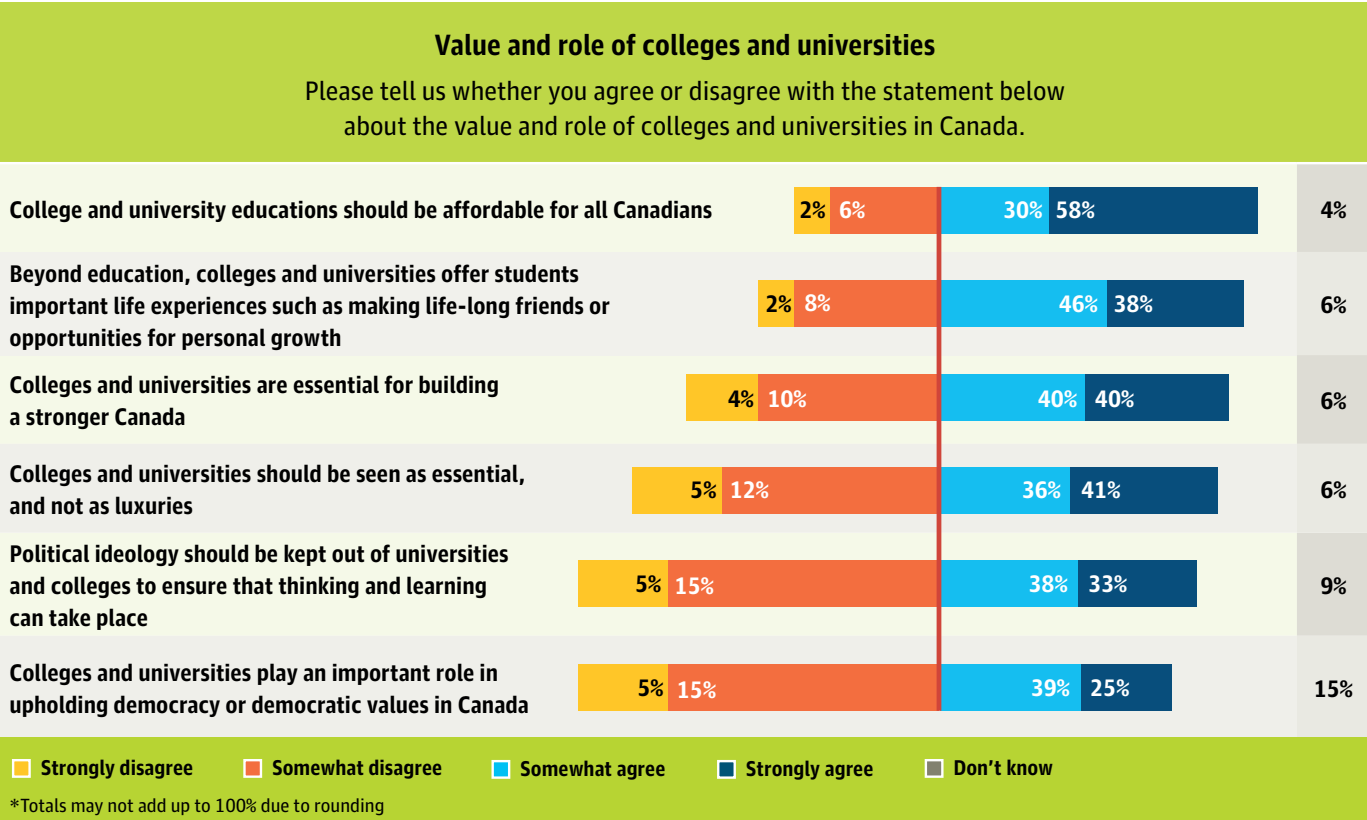
Finally, we asked respondents what they thought of the job college and university administrators were doing at handling the encampments that were organized on campuses over the summer. While 25% “weren’t sure,” 28% said administrators were doing a good job, while 47% said they were doing a bad job.

In the end, Canadians have high regard for colleges and universities and those who teach at them. The drop in the perceived value of post-secondary education is a product of an overall erosion of confidence in institutions in general.

Despite the slippage, post-secondary education is faring much better than other institutions. We will watch over time whether the social and political conflicts which worry many Canadians will play a role in the future perceptions of the value of post-secondary education in Canada. ■

Brad Lavigne is a Partner with Counsel Public Affairs, one of Canada’s most respected government relations and public relations firms.

Methodology: 2,521 Canadians, 18 years or older, were surveyed between May 24 and May 29, 2024. The survey was conducted online by the Leger Opinion (LEO) Panel.



Nouveau sondage de l'ACPPU : les Canadiennes et Canadiens accordent une grande confiance à l'égard de l'éducation postsecondaire

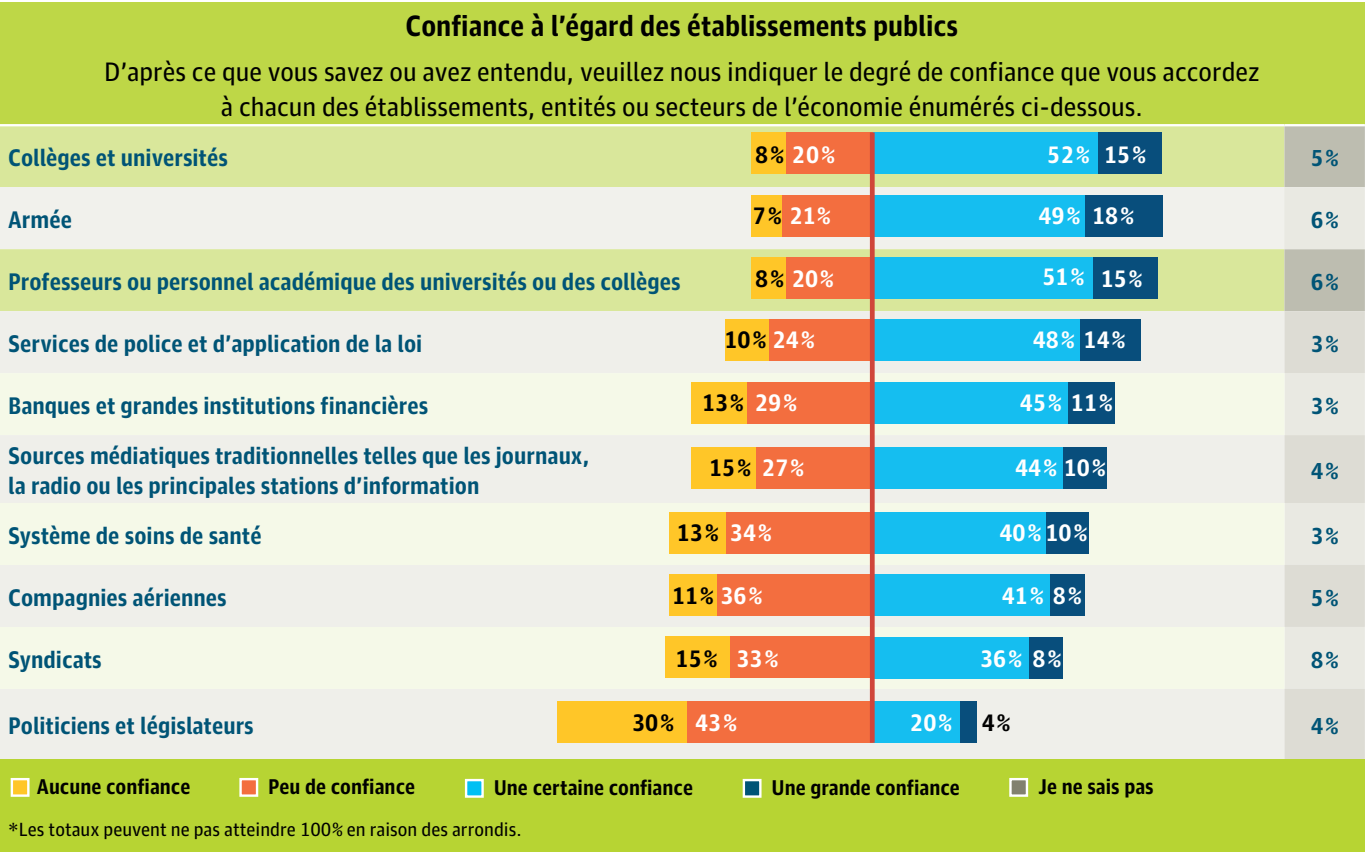
Par Brad Lavigne

En mai dernier, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a demandé au cabinet de relations publiques Counsel Public Affairs d'effectuer un sondage approfondi sur les opinions et les attitudes des Canadiennes et Canadiens à l'égard de l'éducation postsecondaire, du personnel académique et des conflits sociaux et politiques sur les campus à travers le Canada.

Le cabinet Counsel Public Affairs, en collaboration avec la société d'études de marché Léger, a interrogé plus de 2 500 Canadiennes et Canadiens dans toutes les régions du pays dans le cadre d'un sondage exhaustif.

Une constatation importante ressort des résultats du sondage.

Les Canadiennes et Canadiens ont une grande confiance à l'endroit des établissements d'éducation postsecondaire et des personnes qui y enseignent.
Lorsqu'on leur demande de classer les établissements dans lesquels ils ont confiance, les répondants placent les universités et les collèges en tête (à égalité avec l'armée), 67 % d'entre eux déclarant qu'ils ont une « certaine » ou une « grande » confiance envers eux. Suivent de près les professeures et professeurs ou le personnel académique des collèges ou des universités, avec 65 % de personnes déclarant avoir confiance envers eux. La police, les banques, les médias, le système de soins de santé, les compagnies aériennes et les politiciennes et politiciens suscitent moins de confiance de la part des répondants.



Public Opinion

Opinion publique

Parmi les attributs qui, selon les Canadiennes et Canadiens, décrivent le mieux les professeurs et professeurs et les chercheuses et chercheurs du secteur de l'éducation postsecondaire, on trouve le fait qu'ils «apportent des contributions positives à la société» (59 %) et qu'ils sont «travailleurs et dévoués» (55 %).

Les parents ont une grande confiance dans la qualité de l'enseignement dispensé sur les campus canadiens. Soixante-quinze pour cent des répondants dont les enfants sont actuellement au collège ou à l'université ont confiance dans l'enseignement dispensé, et un nombre similaire (73 %) est du même avis cinq ans après que leurs enfants ont obtenu leur diplôme.

En outre, nous avons sondé les attitudes générales des Canadiennes et Canadiens à l'égard des collèges et des universités. Le sentiment qui a recueilli le plus de soutien est que «les études collégiales et universitaires doivent être abordables pour tous les Canadiens» (88 %). Vient ensuite le fait que «au-delà de l'éducation, les collèges et les universités offrent aux étudiants des expériences de vie importantes» (84 %), qu'ils sont «essentiels pour construire un Canada plus fort» (80 %), qu'ils devraient être considérés «comme essentiels et non comme un luxe» (78 %) et qu'ils «jouent

un rôle important dans le maintien de la démocratie ou des valeurs démocratiques au Canada» (64 %).

Toutefois, les Canadiennes et Canadiens qui pensent que l'éducation postsecondaire a moins de valeur aujourd'hui sont plus nombreux que ceux qui pensent qu'elle a gagné en valeur.

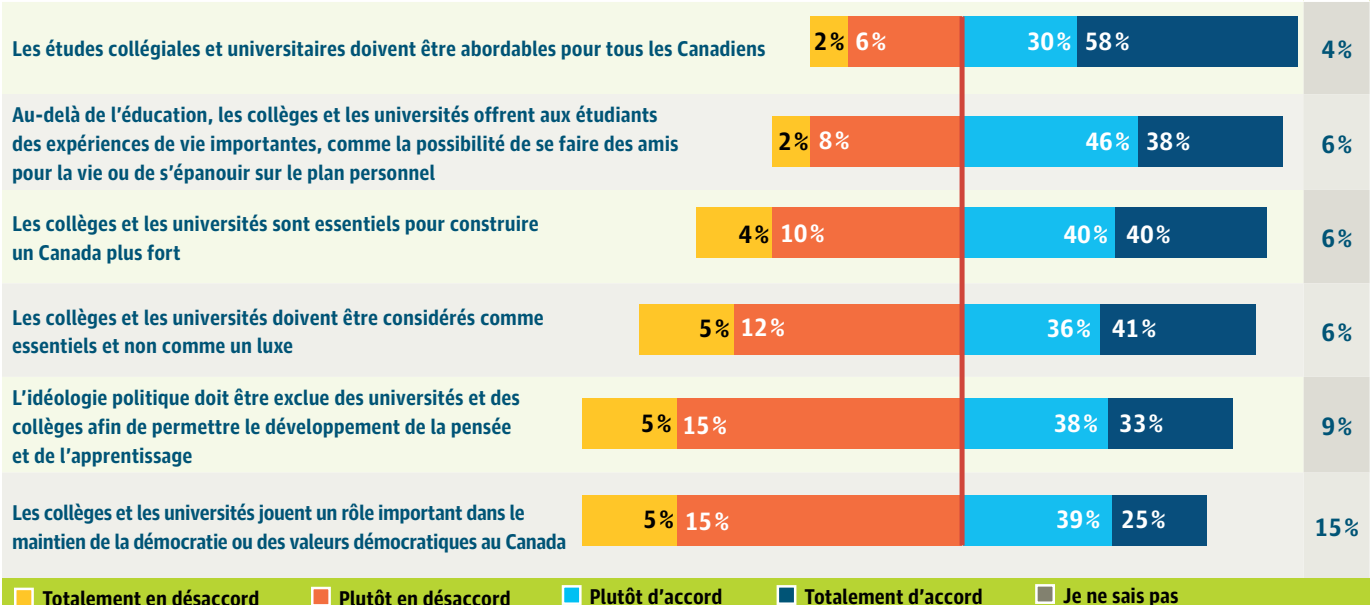
Selon le sondage, 60 % des personnes interrogées estiment que la valeur d'une formation collégiale ou universitaire a diminué au cours des quatre dernières années, les idéologues conservateurs étant ceux qui expriment le plus ce sentiment. Mais ce point doit être replacé dans un contexte plus large, car les répondants ont identifié presque toutes les autres options comme étant moins bonnes, 66 % d'entre eux estimant que la qualité des soins de santé s'est dégradée et 77 % ayant moins confiance dans les élus aujourd'hui qu'il y a quatre ans.

Une forte majorité de Canadiennes et Canadiens estime également que les conflits politiques et sociaux sur les campus s'aggravent.

Plus des deux tiers des personnes interrogées estiment que les conflits s'aggravent, 25 % d'entre elles déclarant qu'ils s'aggravent «beaucoup plus». Quant à savoir si les Canadiennes et Canadiens se préoccupent de ces conflits,

Valeur et rôle des collèges et des universités

Veuillez nous dire si vous êtes d'accord ou non avec les affirmations ci-dessous concernant la valeur et le rôle des collèges et universités au Canada.



* Les totaux peuvent ne pas atteindre 100% en raison des arrondis.



Les Canadiennes et les Canadiens ont une grande confiance à l'endroit des établissements d'éducation postsecondaire et des personnes qui y enseignent.

plus de la moitié d'entre eux se disent inquiets du niveau de désaccord sur les campus.

Enfin, nous avons demandé aux répondants ce qu'ils pensaient du travail accompli par les administrateurs des collèges et des universités pour gérer les campements érigés sur les campus au cours de l'été. Alors que 25 % n'étaient « pas

certain », 28 % ont déclaré que les administrateurs faisaient du bon travail, tandis que 47 % ont déclaré qu'ils faisaient du mauvais travail.

En fin de compte, les Canadiennes et Canadiens ont une grande estime pour les collèges et les universités, ainsi que pour ceux qui y enseignent. La baisse de la valeur perçue de l'éducation postsecondaire est le résultat d'une érosion générale de la confiance à l'endroit des institutions en général.

Malgré ce recul, l'éducation postsecondaire s'en sort beaucoup mieux que les autres institutions. Nous verrons au fil du temps si les conflits sociaux et politiques qui préoccupent de nombreux Canadiennes et Canadiens joueront un rôle dans la perception future de la valeur de l'éducation postsecondaire au Canada. ■

Brad Lavigne est associé au cabinet Counsel Public Affairs, l'un des cabinets de relations publiques et de relations avec les gouvernements les plus respectés au Canada.

Méthodologie : 2 521 Canadiens, âgés de 18 ans ou plus, ont été sondés entre le 24 et le 29 mai 2024. Le sondage a été réalisé en ligne par le panel Léger Opinion (LEO).

Pour des rabais de groupe exclusifs, ne cherchez pas plus loin!

En tant que membres des l'ACPPU, vous pouvez profiter de rabais exclusifs sur l'assurance auto et habitation et de couvertures bonifiées.

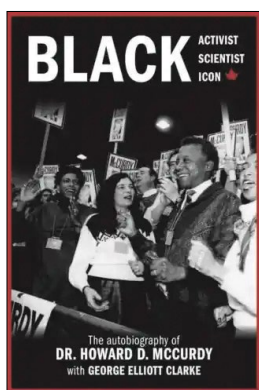


belairdirect.
assurances auto et habitation

Certaines conditions, exigences d'admissibilité, restrictions et exclusions s'appliquent à toutes les offres. Visitez belairdirect.com pour plus de détails. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. Nous offrons les assurances habitation et automobile en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, et l'assurance habitation seulement en Colombie-Britannique. © Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés. 2024

Black Activist, Black Scientist, Black Icon

The Autobiography of Dr. Howard D. McCurdy



Howard Douglas McCurdy, George Elliott Clarke
Nimbus Publishing Limited, 2023; 324 pp;

By Titilola Aiyegbusi

“Canadians do a lousy job of remembering Black Canadians,” George Elliott Clarke maintains in the preface to Dr. Howard Douglas McCurdy’s *Black Activist, Black Scientist, Black Icon*. This appears to be a key motivation for McCurdy’s autobiography: to provide evidence of the history of Black people’s struggles in Canada while also taking stock of their contributions to nation building.

Posthumously published via George Elliott Clarke’s editorial assistance, McCurdy’s compelling narrative of Black political activism in Canada is one of survival and triumph, even in the face of the harsh realities of Canadian racism.

It is a captivating narrative, written in exquisite diction. With skillful use of literary techniques, McCurdy walks us through the complex realities of being: 1) Black, 2) Canadian and 3) excellent. These three attributes, McCurdy advises, are not normally considered to be compatible. The dynamics and systems in Canada make it impossible to embody

all three simultaneously – a fact McCurdy soon realized as a junior high school student when he alone of his track team was refused dining services in a Chatham hotel due to racial segregation. But these facets of identity were triune in McCurdy, propelling him to be a trailblazer in all that he did, so that he won appointments to both the Order of Canada and the Order of Ontario.

In 21 chapters spread over 312 pages of text and pictures, McCurdy narrates his personal inheritance and the vital influence of his cultural heritage. He traces his lineage back to fugitive slaves from Kentucky and ex-slaves who arrived in Canada via the Underground Railroad. To understand the various stages of his life, and how each contributes to his overall experience, it is useful to consider the book in three sections: the tensions that shape the mature McCurdy (chapters 1-5), his pursuit of excellence in various callings (chapters 6-19), and reflections on the exit of the elder statesman (chapters 20-21).

Chapters 1-5 detail stories of growing up in London, Ontario. We follow the complex experiences of a boy who started life believing that to be coloured

in Canada is no different from being white, to one who not only experienced segregation, but strove against its barriers by aiming to outrun, out-jump and out-best his peers. In his very early childhood, to be Black didn’t signal much other than that his curly hair could sometimes be an irritant: It was a magnet for white folks who too often felt compelled to touch it. The events captured in this section lay the foundation for the development of the character of the adult McCurdy that we encounter subsequently.

In chapters 6-19, we witness a McCurdy who has come to terms with the paradoxes of his youth and made the decision to chart his path through academia and subsequently, politics. In 1959, he became a lecturer at Assumption University, Windsor, becoming the first Black Canadian to secure a tenure-track position in a Canadian university. Fifteen years later, he became the first Black chair of any university department in Canada.

After 20 years in the classroom and the biology lab (during which time he served as president of the Canadian Association of University Teachers and founder of the National Black Coalition of Canada), and



McCurdy’s autobiography belongs in our classrooms, libraries and personal bookshelves. His narrative adds to our collective records and understanding of the history of Canadian politics. It also serves as a resource for researchers working on improving our understanding of Black experience in Canada.

having been in 1961 a founding member of the NDP, which he helped name, McCurdy transitioned from academia into politics. He won a seat at Windsor Council as Alderman for Ward 3 in 1980 and would later represent the Windsor-Walkerville riding in Parliament as an MP from 1984 to 1993. In his words, he became “the first New Democrat to be federally elected in Windsor and the first descendant of the Underground Railroad fugitive ex-slaves to sit in the Parliament of Canada.”

McCurdy’s years as a politician are eventful. He narrates many important debates, including the debate that condemned China for the 1989 Tiananmen Square protest. Other highlights include shaking hands with Pope John Paul II, meeting with Nelson Mandela, and sipping tea with the Dalai Lama. It is through his account that we glimpse the political landscape of Canada from the 1960s to the 1990s. This makes his autobiography a reference document for a de facto pan-Africanist and/or socialist critique of Canada’s positions on both global affairs and domestic issues.

The last two chapters capture McCurdy’s final years in, and exit from, politics. He presents, with august clarity, his thoughts on the events that would invariably dub him persona non-grata in certain political and media circles. While many of the incidents he recounts are sobering, they pale in comparison to some of the personal insults and physical abuse he endured during this time. For instance, while speaking during a question period in the Commons, a Tory MP shouted, “Shut up, Sambo!”. Also, in 2006, on his way home to Windsor from Detroit, he became the target of

racist Canadian border officers at the Ambassador Bridge checkpoint, who threw him to the ground, cuffed him and put him in a cell. He was later charged with resisting arrest and obstructing a peace officer. Lacking any merits, the bogus charges were dropped as soon as the case went to court.

But the effect of the assault lingered, and it will continue to do so in the consciousness of Canadians who remember this incident and those who will read about it in this book. That a distinguished citizen in his seventies could be manhandled in such a manner without reasonable cause is heartbreaking, and even harder to swallow given his public profile as an elder statesman. Invariably, McCurdy’s narrative makes evident a sad truth: anti-Black racism in Canada is no respecter of age or status.

From a critical stance on style, petty nuisances such as his excessive use of the expression “lookit” were an unwelcome but minor distraction to good reading flow. One could argue, however, that such interjections capture the excitement McCurdy must have felt while remembering and writing about signal events. Although the book is generally an easy read and follows a reasonable and predictable sequence, there are moments in which McCurdy narrates events in such rapid succession that little room is left to digest the insights he shares from those experiences.

Undoubtedly, McCurdy’s life story points to the resilience of a man who would not cower in the face of racism and would stand tall, or even taller, among peers, upholding always that which is fair, right and true. To conclude his narrative,

he offers instructive life lessons for how Black experience in Canada today should be understood:

My children experienced less racism than I, even as I experienced less than my progenitors. My grandchildren with their multicultural friends are hardly conscious of it at all. Yet, I do fear they lack the armament they may need versus the vestiges of racism they may yet face. They need to know the history of our struggle. Not knowing, they may be tempted to believe that there has been no change—or be frustrated by what has not changed. It is from an awareness of the past that they can best meet the need to change what yet needs to be changed.

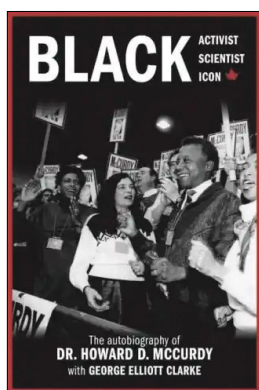
McCurdy’s autobiography belongs in our classrooms, libraries and personal bookshelves. His narrative adds to our collective records and understanding of the history of Canadian politics. It also serves as a resource for researchers working on improving our understanding of Black experience in Canada. And to the literary critic, it raises questions about the term autobiography, asking that we re-examine its definition. For instance, how should we read life narratives edited by people who are separate from the autobiographer?

Importantly, McCurdy’s book is a must-read for Black Canadians, especially those who continue to excel and thrive in spaces that were predicated on their exclusion. Through this book, he reminds them that they have a forerunner to be proud of: His name is Dr. Howard Douglas McCurdy! ■

Titilola Aiyegbusi is a PhD candidate in the Department of English at the University of Toronto.

Militant noir, scientifique noir, icône noire

Autobiographie de Howard D. McCurdy



Howard Douglas McCurdy, George Elliott Clarke
Nimbus, 2023; 324 pp.

Par Titilola Aiyegbusi

«Les Canadiennes et Canadiens se souviennent peu des Canadiennes et des Canadiens noirs», affirme George Elliott Clarke dans la préface du livre *Black Activist, Black Scientist, Black Icon*, de Howard Douglas McCurdy. Cela semble être l'une des principales motivations de l'autobiographie de M. McCurdy : témoigner de l'histoire des luttes des personnes noires au Canada tout en faisant le point sur leurs contributions à l'édification de la nation.

Publié à titre posthume grâce au soutien éditorial de George Elliott Clarke, le récit captivant de M. McCurdy sur le militantisme politique des personnes noires au Canada brosse un tableau de survie et de triomphe, malgré les dures réalités du racisme canadien.

Captivante, la trame narrative s'appuie sur une diction exquise. Grâce à son recours habile aux techniques littéraires, M. McCurdy nous fait découvrir les réalités complexes de l'être 1) noir, 2) Canadien et 3) excellent, trois attributs normalement pas jugés compatibles, selon lui. La dynamique et les systèmes du Canada rendent impossible l'incarnation

de ces trois attributs simultanément – un fait dont M. McCurdy s'est vite rendu compte à l'école secondaire lorsqu'il a été le seul membre de son équipe d'athlétisme à se voir refuser le service de restauration dans un hôtel de Chatham en raison de la ségrégation raciale.

Mais ces attributs cohabitent tous chez M. McCurdy et font de lui un précurseur dans tout ce qu'il entreprend et une personne nommée à la fois à l'Ordre du Canada et à l'Ordre de l'Ontario.

Dans son livre, qui compte 21 chapitres et 312 pages de texte et d'images, M. McCurdy raconte son héritage personnel et l'influence vitale de son patrimoine culturel. Il retrace ses racines jusqu'à ses ancêtres esclaves fugitifs du Kentucky et anciens esclaves arrivés au Canada par le Chemin de fer clandestin. Pour comprendre les différentes étapes de sa vie et la manière dont chacune contribue à son expérience globale, il est utile de diviser le livre en trois sections : les tensions ayant façonné l'homme adulte (chapitres 1 à 5), sa recherche de l'excellence dans diverses fonctions (chapitres 6 à 19) et les réflexions sur la sortie de l'homme d'État âgé (chapitres 20 à 21).

Les chapitres 1 à 5 racontent en détail l'enfance de M. McCurdy à London, en Ontario. Nous suivons les expériences complexes d'un garçon qui pense tout jeune qu'avoir la peau foncée au Canada ne change rien à rien, avant de connaître la ségrégation et de s'efforcer de surmonter les obstacles en tentant d'être meilleur coureur, meilleur sauteur – voire meilleur en tout – que ses camarades. Durant la petite enfance, le fait d'être noir n'a aucune signification à ses yeux, outre le fait de lui donner des cheveux bouclés pouvant parfois être une source d'irritation du fait d'attirer les

personnes blanches trop souvent tentées de les toucher. Les événements relatés dans cette section jettent les bases du développement du caractère de l'homme adulte que nous rencontrons par la suite.

Dans les chapitres 6 à 19, nous faisons la connaissance d'un homme ayant accepté les paradoxes de sa jeunesse et pris la décision de tracer sa voie dans le monde universitaire et, par la suite, dans le monde de la politique. En 1959, M. McCurdy obtient un poste de maître de conférences à l'Université Assumption de Windsor et devient ainsi le premier Canadien noir à décrocher un poste menant à la permanence dans une université canadienne. Quinze ans plus tard, il devient la première personne noire à occuper la direction d'un département universitaire au Canada.

Après avoir passé 20 années dans des salles de classe et des laboratoires de biologie (au cours desquelles il a été président de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université et fondateur de la National Black Coalition of Canada) et avoir contribué à fonder et à nommer le NPD en 1961, M. McCurdy quitte le monde universitaire pour se lancer dans la politique. Il est élu échevin du quartier 3 du conseil municipal de Windsor en 1980 et représente plus tard la circonscription de Windsor-Walkerville comme député fédéral de 1984 à 1993. Comme il le dit lui-même, il devient «le premier néo-démocrate à être élu à Windsor au palier fédéral et le premier descendant d'anciens esclaves fugitifs arrivés par le chemin de fer clandestin à siéger au Parlement canadien».

La carrière d'homme politique de M. McCurdy est mouvementée. Il participe à de nombreux débats importants, incluant le débat qui a condamné la Chine pour la manifestation

de la place Tiananmen en 1989. Les autres points forts de sa carrière incluent les moments où il serre notamment la main du pape Jean-Paul II, rencontre Nelson Mandela et prend le thé avec le dalaï-lama.

Ses récits nous laissent entrevoir le paysage politique du Canada, des années 1960 aux années 1990. À cet égard, son autobiographie est un document de référence qui constitue une critique panafricaniste et (ou) socialiste de facto des positions du Canada en matière d'affaires mondiales et de questions intérieures.

Les deux derniers chapitres décrivent les dernières années de M. McCurdy sur la scène politique et son retrait subséquent de la vie politique. Il y présente, avec une clarté auguste, ses réflexions sur les événements qui ont invariablement fait de lui une persona non grata dans certains milieux politiques et médiatiques. Bien que bon nombre des incidents qu'il relate donnent à réfléchir, ils pâlisent en comparaison des insultes personnelles et d'abus physiques qu'il a endurés pendant cette période.

Par exemple, alors qu'il parlait pendant une période des questions aux Communes, un député conservateur lui lance: «Tais-toi, Sambo». En 2006, alors qu'il rentre chez lui à Windsor après un séjour à Détroit, il est la cible d'agents frontaliers canadiens racistes qui, au poste de contrôle du pont Ambassador, le jettent à terre, lui passent les menottes et le mettent en cellule. Il est ensuite accusé d'avoir résisté à son arrestation et fait obstruction à un agent de la paix. N'ayant aucun fondement, ces fausses accusations sont abandonnées dès que l'affaire est portée devant les tribunaux.

Mais les effets de l'agression perdurent et demeureront dans la conscience

des Canadiennes et des Canadiens qui se souviennent de cet incident et de celles et ceux qui liront le livre. Le fait qu'un éminent septuagénaire ait pu être malmené de la sorte sans motif raisonnable est déchirant, et encore plus difficile à avaler compte tenu de son profil public d'homme d'État âgé. Invariablement, le récit de M. McCurdy met en évidence une triste vérité: le racisme anti-Noir au Canada n'a aucun respect ni pour l'âge ni pour le statut.

Du point de vue du style, les petites nuisances telles que l'utilisation excessive de l'expression «lookit» constituent une distraction indésirable ayant peu d'effet sur la fluidité de la lecture. On pourrait dire que ces interjections traduisent l'excitation que M. McCurdy a dû ressentir en se remémorant et en relatant les événements de sa vie. Bien que le livre soit généralement facile à lire et structuré de façon raisonnable et prévisible, l'auteur raconte parfois des événements dont la succession rapide ne nous laisse pas le temps de digérer les conclusions qu'il en tire.

Il ne fait aucun doute que le récit de vie de M. McCurdy témoigne de la résilience d'un homme qui n'a pas reculé devant le racisme et qui s'est tenu debout, grand parmi ses pairs, en défendant toujours ce qui est juste, droit et vrai. Il conclut son récit en proposant des leçons de vie instructives sur la manière de comprendre l'expérience des personnes noires dans le Canada d'aujourd'hui :

Mes enfants ont connu moins de racisme que moi, même si j'en ai connu moins que mes ancêtres. Mes petits-enfants, avec leurs amis multiculturels, en sont à peine conscients. Pourtant, je crains qu'ils ne disposent pas des armes nécessaires pour lutter contre

les vestiges du racisme auxquels ils pourraient encore être confrontés. Ils doivent connaître l'histoire de notre lutte. Sans cela, ils pourraient être tentés de croire qu'il n'y a pas eu de changement ou être frustrés par ce qui n'a pas changé. C'est en ayant conscience du passé qu'ils pourront le mieux réagir au besoin de changer ce qui doit encore l'être.

L'autobiographie de M. McCurdy a sa place dans nos salles de classe, nos bibliothèques et nos étagères personnelles. Son récit enrichit nos archives collectives et notre compréhension de l'histoire de la politique canadienne. Il constitue également une ressource pour les chercheuses et chercheurs qui s'efforcent d'améliorer notre compréhension de l'expérience des personnes noires au Canada. Pour la critique littéraire, il soulève des questions sur le terme «autobiographie» et nous invite à en réexaminer la définition. Par exemple, comment devons-nous lire les récits de vie édités par des personnes distinctes de l'autobiographe?

Surtout, le livre de M. McCurdy est un incontournable pour les Canadiennes et Canadiens noirs, en particulier celles et ceux qui continuent d'exceller et de s'épanouir dans des espaces qui ont été conçus pour les exclure. Il leur rappelle qu'ils ont un précurseur dont ils peuvent être fiers : Howard Douglas McCurdy! ■

Titilola Aiyegbusi est doctorante au département d'anglais de l'Université de Toronto.

Adelle Blackett

Adelle Blackett is Professor of Law and the Canada Research Chair (Tier 1) in Transnational Labour Law at the Faculty of Law, McGill University. Professor Blackett was appointed by the federal Minister of Labour to chair Canada's new Employment Equity Act Review Task Force, whose [report](#) was made public in December 2023.



We need to stop ceding employment equity as purely a managerial matter.

What is employment equity?

Employment equity is a proactive approach that acknowledges systemic discrimination and the under-representation of historically marginalized groups in Canada's labour market. It seeks to identify and remove the barriers that create these problems.

It focuses on the hiring, retention and promotion of qualified candidates from historically marginalized groups. It seeks to ensure that processes are running throughout the employment lifecycle to create an environment where everyone belongs in the workplace.

Barriers in the workplace include the absence of accessible and gender-inclusive facilities. These barriers prevent someone in a wheelchair, someone with childcare responsibilities who might be bringing a child into the workplace with them, or someone who is transitioning gender from performing their jobs.

Barriers are not necessarily physical. For example, harassment is a concern for many in the workplace. Unless there are procedures, mechanisms and policies created to address the problem, several categories of workers are subject to toxic workplace cultures.

How has employment equity evolved over the past decades?

Employment equity is a concept Judge Rosalie Silberman Abella introduced in 1984 through the *Royal Commission on Equality in Employment* report, which led

to the creation of the *Employment Equity Act* in 1986. The Abella [report](#) had an outsized influence on employment and human rights law.

After significant revisions in the 90s, the *Employment Equity Act* was adopted and covers four designated groups: women, Aboriginal peoples, persons with disabilities, and members of visible minorities.

The definition of employment equity has thinned out since the 80s and 90s because the prescribed regular five-year reviews by the government have not taken place. Employment equity is now simply a number-crunching exercise to determine who is available for hiring in the labour market.

The distinctly Canadian concept of employment equity has become confused with the United States' affirmative action, even though Judge Abella chose a different term to move away from a rigid understanding of quotas and the assumption that implementing equity is reverse discrimination.

What are your thoughts on the Employment Equity Act Review Task Force report?

The first Canadian employment equity program aimed to ensure francophones have equitable access to all positions in the federal public service. There were qualified francophones available in the labour market, but they were

under-represented in the public service due to systemic barriers. We cannot therefore approach employment equity from a deficit model perspective. It would be absurd to suggest otherwise. It is the systems and structures that are preventing full inclusion.

We have forgotten the history that emerges from Black communities who were racially segregated out of jobs across the country, most poignantly in the rail sector. Professor Cecil Foster's work on this specific issue has helped show that legislation is not enough. We also need proactive mechanisms to change our understanding of workplaces and who belongs.

The pandemic has brought a palpable understanding of how much we take for granted. People started acknowledging essential workers for the first time. They asked tough questions about who belongs where in our labour market. For example, why is there such an over-representation of Black and racialized people in essential, low-paid, high stress and high-risk jobs? Why do you have so few Black and racialized people as doctors?

Statistical information shows that highly qualified people from the designated groups are available in the labour market. The Task Force report has therefore sought to refocus Canadian discourse about employment equity on barrier removal.



What key recommendation will help achieve employment equity in post-secondary education, if implemented?

CAUT made representations to the Task Force on research grants, which are mostly federally funded but are not in any way part of the employment equity framework.

Specifically, researchers are not part of the Federal Contractors Program because universities and colleges are provincially regulated even though they receive significant amounts of money from the federal government through research grants.

Many academics fall outside of the program because it excludes research grants and contributions of that nature. The funding level required for contractors to be covered under the legislation was also raised from \$200,000 to a million.

There should be a return to the original funding level threshold and an expansion of the definition of federal contracts under the program to capture federal research grants. Universities and colleges should commit to being covered by the federal employment equity framework.

How can academic staff associations help to advance employment equity?

There is an accountability that flows through adopting a “nothing about us without us” principle of participation. This is why, in reviewing the *Employment Equity Act*, the Task Force emphasized meaningful consultations with those concerned, which led us to issue a total of 187 recommendations.

In the academic context, it is particularly important for members of faculty associations to meaningfully engage with the government and employers to ensure the requirements of the legislation are being fulfilled.

Academic staff associations must bargain for equity, and some of Linda Briskin’s scholarly work is pivotal in this regard. We need to stop ceding employment equity as purely a managerial matter. ■

Adelle Blackett

Adelle Blackett est professeure de droit et titulaire de la chaire de recherche du Canada (niveau 1) en droit du travail transnational de la faculté de droit de l'Université McGill. La professeure Blackett a été nommée par le ministre fédéral du Travail à la tête du nouveau Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, dont le [rapport](#) a été publié en décembre 2023.

Qu'est-ce que l'équité en matière d'emploi?

L'équité en matière d'emploi est un principe proactif qui reconnaît la discrimination systémique et la sous-représentation de groupes traditionnellement marginalisés dans le marché du travail canadien. Elle vise à cerner et à éliminer les barrières qui créent ces problèmes.

L'équité en matière d'emploi porte sur les pratiques d'embauchage, de maintien en poste et de promotion de candidates et candidats compétents provenant de groupes traditionnellement marginalisés. Elle a pour but d'assurer que les processus fonctionnent tout au long du cycle de vie d'un emploi pour créer un environnement dans lequel chaque personne se sent intégrée au milieu de travail.

Les barrières au travail incluent l'absence d'installations accessibles et non genrées. Ces barrières empêchent une personne en fauteuil roulant, une personne responsable d'un enfant et qui pourrait emmener cet enfant avec elle au travail, ou une personne effectuant une transition de genre de s'acquitter de leurs tâches au travail.

Ces barrières ne sont pas nécessairement physiques. Par exemple, le harcèlement est un problème pour beaucoup de gens au travail. En l'absence de procédures, de mécanismes et de politiques créés pour répondre à la situation, plusieurs catégories de travailleuses et de travailleurs sont

immergées dans des cultures de travail toxiques.

Comment l'équité en matière d'emploi a-t-elle évolué au fil des dernières décennies?

L'équité en matière d'emploi est un concept introduit par la juge Rosalie Silberman Abella en 1984 dans le rapport de la *Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi*, qui a mené à la création de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en 1986. Le rapport Abella a exercé une énorme influence sur les lois relatives à l'emploi et aux droits de la personne.

Après d'importantes révisions effectuées dans les années 1990, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a été adoptée. Elle vise quatre groupes désignés : les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles.

La définition de l'équité en matière d'emploi a rétréci depuis les années 1980 et 1990 parce que les examens quinquennaux que la loi oblige le gouvernement à mener n'ont pas eu lieu. L'équité en matière d'emploi se résume maintenant à un simple exercice d'arithmétique visant à déterminer qui est disponible pour être embauché dans le marché du travail.

Le concept nettement canadien d'équité en matière d'emploi s'est peu à peu confondu avec celui d'action positive aux États-Unis, même si la juge Abella a choisi une expression différente pour se distancier d'une compréhension rigide s'appuyant sur les quotas et de la présomption que la mise en œuvre de l'équité équivaut à de la discrimination à rebours.

Quelles sont vos réflexions sur le rapport du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*?

Le premier programme canadien d'équité

en matière d'emploi visait à assurer aux francophones un accès équitable à tous les postes dans la fonction publique fédérale. Il y avait des francophones compétents sur le marché du travail, mais ils étaient sous-représentés dans la fonction publique à cause de barrières systémiques. Par conséquent, nous ne pouvons pas aborder l'équité en matière d'emploi du point de vue d'un modèle de déficit. Il serait absurde de prétendre le contraire. Ce sont les systèmes et les structures qui empêchent la pleine inclusion.

Nous avons oublié l'histoire qui émane des communautés noires ayant fait l'objet d'une ségrégation raciale au travail partout au pays, et de façon plus poignante dans le secteur ferroviaire. Le travail du professeur Cecil Foster sur cet enjeu précis a aidé à montrer que les lois ne suffisent pas. Nous devons aussi mettre en place des mécanismes proactifs pour changer notre compréhension des milieux de travail et de celles et ceux qui y sont inclus.

La pandémie a permis de comprendre concrètement l'ampleur de tout ce que nous tenons pour acquis. Pour la première fois, les gens ont commencé à reconnaître l'importance des travailleuses et travailleurs essentiels. Ils ont posé des questions difficiles sur qui devrait se trouver dans notre marché et où. Par exemple, pourquoi les personnes noires et racisées sont-elles surreprésentées dans les emplois essentiels à faible salaire et à stress et à risque élevés? Pourquoi trouve-t-on si peu de personnes noires et racisées parmi les médecins?

Les statistiques montrent que des personnes hautement compétentes provenant de groupes désignés sont disponibles dans le marché du travail. Le rapport du Groupe de travail a donc cherché à recentrer le discours canadien de l'équité en matière d'emploi sur l'élimination des barrières.

Quelle recommandation clé, si elle est mise en œuvre, aidera à atteindre l'équité en matière d'emploi dans le secteur de l'éducation postsecondaire?

L'ACPPU a présenté au Groupe de travail des mémoires sur les subventions de recherche, qui sont surtout financées par le gouvernement fédéral, mais qui ne font absolument pas partie du cadre de l'équité en matière d'emploi.

Plus précisément, les chercheuses et chercheurs ne font pas partie du Programme de contrats fédéraux parce que les universités et les collèges sont de compétence provinciale, même s'ils reçoivent des montants importants du gouvernement fédéral par le biais des subventions de recherche.

De nombreux universitaires ne sont pas admissibles au Programme parce que ce dernier exclut les subventions de

recherche et les contributions de cette nature. Le niveau de financement requis pour que des fournisseurs soient inclus dans la loi a aussi été haussé, passant de 200 000 \$ à 1 million de dollars.

On devrait revenir au seuil de financement original et à une définition plus large des contrats fédéraux en vertu du Programme pour y inclure les subventions de recherche fédérales. Les universités et les collèges devraient s'engager à être couverts par le cadre fédéral de l'équité en matière d'emploi.

Comment les associations de personnel académique peuvent-elles contribuer à promouvoir l'équité en matière d'emploi?

L'adoption du principe de participation «rien sur nous sans nous» favorise la reddition de comptes. C'est pour cette

raison que, dans l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le Groupe de travail a insisté sur l'importance de véritables consultations avec les groupes concernés, ce qui nous a amenés à présenter un total de 187 recommandations.

Dans le contexte académique, il est particulièrement important que les membres des associations de professeures et de professeurs s'engagent concrètement à exiger du gouvernement et des employeurs le respect des exigences de la loi.

L'équité doit s'inscrire dans les stratégies de négociation des associations de personnel académique et une partie du travail académique de Linda Briskin est cruciale à cet égard. Nous devons cesser de considérer l'équité en matière d'emploi comme une question purement administrative. ■

PROGRAMME DE FORMATION DE L'ACPPU

COURS D'AUTOMNE 2024

Négociation collective
Communications
Traitement des griefs
Actions syndicales pour défendre l'équité
Préparation aux actions syndicales

COURS D'HIVER 2025

Organisation syndicale 101
Négociation collective
Traitement des griefs

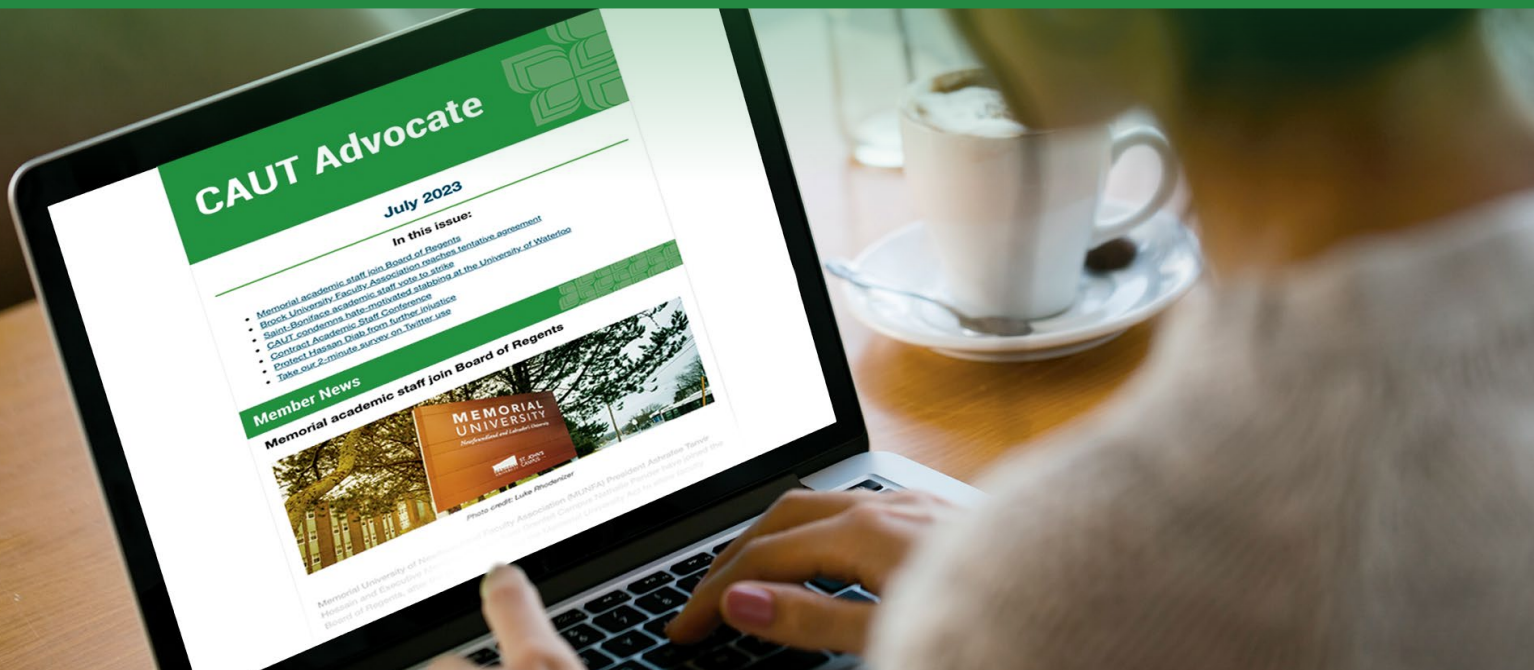
La description et l'horaire des cours se trouvent dans la section Éducation et formation de notre site web.

Si vous avez des questions ou vous souhaitez inscrire des membres, veuillez contacter Mylène Freeman, agente de la formation à freeman@caut.ca.



CAUT Advocate

Le Défenseur de l'ACPPU



The Bulletin is now published four times a year. But every month, we send our supporters a newsletter with the latest CAUT and post-secondary education sector news.

Subscribe at caut.ca to get the newsletter straight to your inbox.

Le Bulletin est désormais publié quatre fois par an. Mais chaque mois, nous envoyons à nos adhérents une lettre d'information contenant les dernières nouvelles de l'ACPPU et du secteur de l'enseignement postsecondaire.

Abonnez-vous sur le site acppu.ca pour recevoir l'infolettre directement dans votre boîte de réception.



CAUT Bulletin ACPPU
2705, promenade Queensview Drive
Ottawa (Ontario) K2B 8K2
1953–2024
In print 71 yrs | Publié depuis 71 ans
ISSN 0007-7887